10.
FH 2 19347 a
C 250
FRC
2c 722

RAPPORT

FAIT

AU NOM DU COMITÉ DE MENDICITÉ,

Des visites faites dans divers Hôpitaux, Hospices et Maisons de charité de Paris.

PAR M. DE LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE L'OISE.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1790.

THE NEWBERRY
LIBRARY

ERRATA.

Page 4, ligne 4, quatorze à quinze mille pauvres; *lisez*: onze à douze mille.

RAPPORT

FAIT

AU NOM DU COMITÉ DE MENDICITÉ,

Des visites faites dans divers Hôpitaux, Hospices et Maisons de charité de Paris.

PAR M. DE LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE L'OISE.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, en comprenant, dans le travail dont elle a chargé son Comité de Mendicité, le soin de lui présenter des vues sur le meilleur moyen d'assister les pauvres, dans l'état de maladie, de vieillesse & d'infirmité, lui a prescrit le devoir de prendre soigneusement toutes les connoissances qui pourroient le plus complétement servir les intentions bienfaisantes dont elle est animée pour cette classe infortunée qu'elle a pris, au nom de la Nation, l'engagement de secourir. Le Comité a cru ne pouvoir plus efficacement suivre le vœu de

HOPITAL-GÉNÉRAL (1).

INTRODUCTION.

L'Hôpital-général, composé des Maisons de Scipion, de la Pitié, des trois Maisons des Enfans-Trouvés, de Bicêtre, de la Salpétrière, du St. Esprit, de Ste. Pélagie & du Mont-de-Piété, assiste habituellement quatorze à quinze mille pauvres, sans y comprendre les enfans-trouvés placés à la campagne. Douze Administrateurs-gérans dirigent aujourd'hui cette immense administration qui a eu jusqu'à présent pour chefs supérieurs, l'Archevêque de Paris, les premiers Présidens des Cours souveraines, le Procureur-général du Parlement, le Lieutenant de Police & le Prévôt des Marchands. Ces premiers Administrateurs, qui tenoient leur autorité de leur place, ne se mêloient de l'administration que dans les cas très-rares où il s'agissoit d'une décision de grande importance; alors ils se réunissoient avec les Administrateurs-gérans à l'Archevêché en bureau-général.

Les Administrateurs-gérans s'élisoient entr'eux quand

(1) Les visites, dans toutes les Maisons de l'Hôpital-général, ont été faites par MM. de Liancourt, Curé de Sergy, de Cretot, Députés; & MM. Montlinot & Thouret, agrégés externes au travail du Comité.

il y avoit une place vacante ; leur élection devoit être confirmée en bureau-général, & elle l'étoit toujours ; ils prêtoient ſerment au Parlement, & reſtoient Adminiſtrateurs inamovibles. Choiſis dans la meilleure bourgeoiſie de Paris, & parmi les hommes qui généralement avoient dans leur vie acquis une réputation plus reconnue de probité, ils apportoient toujours, dans l'adminiſtration, des vues déſintéreſſées & des intentions pures. C'eſt un hommage que nous nous croyons en droit de leur rendre d'après la voix publique confirmée par tout ce que nous avons été à portée de reconnoître plus particulièrement.

Mais l'adminiſtration de dix maiſons qui ſecourent près de quinze mille individus, eſt une machine immenſe qu'il eſt au-deſſus des forces humaines de régir avec tous les ſoins de détail qu'exige l'aſſiſtance des malheureux. Cette machine eſt gouvernée encore par les réglemens de ſa formation faits en 1656, & depuis ce moment, elle a reçu, à pluſieurs époques, des augmentations conſidérables qui ont rendu ſon adminiſtration plus difficile. Dans le nombre des Adminiſtrateurs, pluſieurs ayant un autre état, chargés d'affaires étrangères à l'Hôpital, ne peuvent donner tout leur temps à cette adminiſtration dont les détails ont ſucceſſivement été rendus & plus multipliés & plus compliqués. Le moindre changement qu'ils euſſent voulu apporter aux réglemens imparfaits, aux uſages anciens de ces Hôpitaux, eût néceſſité la ſanction des grands Adminiſtrateurs, celle du Parlement, des Miniſtres ; & peut-être ne l'eût pas obtenu. Quelques tentatives en ont montré les

difficultés, & ont dû refroidir le zèle de ceux qui, avec plus d'espérance de succès, eussent provoqué avec plus de suite ces changemens desirables. D'ailleurs, il falloit reprendre sous-œuvre l'ensemble de ce gothique édifice, le reconstruire, pour ainsi dire, à neuf; des réparations partielles eussent mis en péril son existence. Il falloit, pour espérer quelque succès, réunir à une conception hardie, un courage opiniâtre pendant plusieurs années & qu'aucun obstacle ne devoit intimider, il falloit une autorité sans bornes. Cette entreprise ne pouvoit être du ressort des Administrateurs-gérans. Toutes ces considérations les justifient des vices malheureusement trop nombreux qui se rencontrent dans l'administration de l'Hôpital-général; on peut les dire inhérents à une aussi immense machine; ils s'y sont perpétués depuis sa création par l'empire de l'habitude dont rien ne dérange l'influence quand elle doit transmettre des abus, & qui est généralement la loi souveraine de tous les Hôpitaux. Nous les présenterons vivement & fortement comme nous en avons été frappés; & nous ferons voir alors, comment, sous l'administration d'hommes honnêtes, vertueux & bien intentionnés, les préjugés & la routine peuvent cependant consacrer & légitimer, pour ainsi dire, des usages que la plus simple réflexion réprouve, & faire même méconnoître les droits de l'humanité.

Les Administrateurs ont, depuis plusieurs mois, donné la démission de leurs places qu'ils ont déclaré ne vouloir plus exercer; mais ils continuent, au desir de la Commune de Paris, de donner, pendant quelque temps encore, les mêmes soins à l'Hôpital-général.

MAISON DE SCIPION.

La Maiſon de Scipion eſt le dépôt général des vivres de l'Hôpital-général, & le centre commun d'où partent tous les jours le pain, la viande & la chandelle que l'on conſomme dans les autres Maiſons.

Soixante & quatorze Employés de toute eſpèce ſont deſtinés à ce ſervice. Huit Commis, à la tête deſquels eſt un Econome, règlent & inſpectent tout ce qui tient à cette régie très-compliquée ſous tous les rapports. Le bled s'achète dans différentes Provinces. Il eſt mis en farine dans les moulins de Corbeil, qui, au nombre de dix, appartiennent à l'Hôpital, & converti en pain dans la Maiſon de Scipion. Vingt-quatre boulangers cuiſent environ vingt mille livres de pain par jour. Quatre garçons bouchers & pluſieurs autres employés ſont chargés de la diſtribution des viandes. L'Hôpital-général conſomme annuellement environ dix-huit cents bœufs, huit cents veaux, & ſix mille moutons. Les achats ſont réglés par les Adminiſtrateurs qui en chargent des Commiſſionnaires & des Inſpecteurs particuliers. Nous nous propoſons de préſenter ailleurs quelques réflexions ſur cette régie, qui, embraſſant des détails immenſes, doit être ſurveillée ſans ceſſe.

La fourniture de la viande eſt en partie à l'entrepriſe, puiſqu'elle eſt confiée à un Fourniſſeur qui promet livrer, à un prix & à un poids fixés, la quantité de beſtiaux néceſſaires à la conſommation de l'Hôpital.

Un Entrepreneur eſt chargé auſſi de la fourniture du bois, dont la conſommation eſt de ſix mille voies par an. Quarante-quatre chevaux ſont tous les jours occupés à faire ce ſervice. On pourroit croire que le calcul d'un bénéfice conſidérable pour l'Hôpital a pu déterminer l'adminiſtration à ſe charger des ſoins très-multipliés & très-pénibles d'une auſſi immenſe régie. Cependant, le prix de la viande, en comptant le bénéfice des graiſſes, n'eſt que d'un cinquième au-deſſous du prix de Paris. Les variations ſurvenues dans le prix des grains rendent plus difficile de fixer le prix du pain comparé avec celui que le vendent les Boulangers; ce calcul, d'ailleurs, ne pourroit être exact, parce que les principaux employés de l'Hôpital & les Penſionnaires mangeant du pain blanc, un ſeptième de fleur de farine, pris, à cet effet, ſur toute la farine employée, dérangeroit toute appréciation de cette nature. Il en réſulte cependant que ſi le pain bis du pauvre eſt bon, comme nous nous en ſommes aſſurés, il doit être auſſi un peu moins ſubſtantiel.

La conſommation de la chandelle, dans les différentes Maiſons de l'Hôpital eſt d'environ quatre-vingt dix mille livres par année : elle ſe fait à la Maiſon de Scipion; ce qui s'en fabrique d'excédant eſt vendu.

On eſt étonné d'y voir que les mêches qui pourroient fournir du travail à quelques pauvres de l'Hôpital, ſoient achetées toutes filées. Cette économie, ſi c'en eſt une, ne nous a pas paru bien calculée, & fait voir d'avance combien peu, dans ce grand établiſſement, on s'occupe de ménager les moyens de travail.

MAISON DE LA PITIÉ.

La Maiſon de la Pitié doit être conſidérée ſous deux rapports ; comme centre de l'adminiſtration des Maiſons réunies, ſous le nom d'*Hôpital-général*, & comme Hôpital particulier.

Sous le premier rapport, la Maiſon de la Pitié eſt le lieu où les pauvres de toutes les claſſes, qui réclament l'aſſiſtance des Hôpitaux dépendans de l'adminiſtration, viennent préſenter leurs titres. Ces titres ſont la pauvreté abſolue certifiée par les Curés. Deux Adminiſtrateurs au moins doivent les vérifier, &, ſelon leur validité & la vacance de places, admettre ou rejeter les poſtulans. Cette préſentation a lieu les lundis de chaque ſemaine.

Cette Maiſon eſt encore le magaſin commun des étoffes achetées dans les Provinces pour l'habillement de tous les pauvres aſſiſtés par l'Hôpital-général ; ces habillemens y ſont même généralement travaillés. La Maiſon de la Salpétrière fait travailler, dans ſon intérieur, ceux deſtinés à ſon uſage ; mais les étoffes en ſont toujours fournies par les magaſins de la Pitié.

Les poiſſons, légumes & fruits ſecs pour la ſubſiſtance générale ſont mis auſſi en magaſin dans cette Maiſon, & fournis de-là à toutes les autres.

Quatre-vingt-douze perſonnes des deux ſexes ſont employées au travail des vêtemens, ou à la garde des magaſins. La fabrication de toutes les parties de l'habillement

de quinze mille individus qui forment la population des maisons de l'Hôpital-général, fourniroit un travail utile & sûr à un bon nombre de pauvres, si le système de l'entière oisiveté n'étoit pas celui que l'administration paroît avoir adopté. Ce système qui sembleroit ne devoir être attribué qu'au vice d'une longue habitude, nous a été présenté par les Administrateurs eux-mêmes, comme l'effet d'un principe réfléchi dont il est cependant difficile d'admettre la vérité. Cette triste réflexion sur l'absence entière de travail dans ces Maisons de charité, afflige à chaque pas; &, sans doute, dans le cours des comptes que nous avons à vous rendre, nous vous en fatiguerons plusieurs fois encore.

Au reste, les magasins & les ateliers nous ont paru propres, & les regîstres dans un grand ordre.

La Maison de la Pitié, considérée comme Hôpital, est destinée aux enfans pauvres admis par les mêmes formes, & aux mêmes titres que les autres pauvres de l'Hôpital-général. Il paroît que le nombre de ces enfans n'est fixé par aucun Réglement. Il y en a, à l'époque actuelle, mille trois cent quatre-vingt seize, & cette quantité qui excède celle ordinairement reçue dans la Maison, tient à la difficulté du moment pour les débouchés.

Ces enfans sont reçus depuis quatre ans jusqu'à douze. Ils doivent être conservés à la Maison jusqu'à ce qu'ils aient fait leur première communion, ou plus tard, s'ils ne sont pas assez forts pour être mis en apprentissage. Ils sont répartis en sept divisions appelées emplois, &

y reçoivent l'inſtruction de la lecture, de l'écriture, de l'arithmétique & de la religion. Chaque emploi a un maître & un ſous-maître. Ces diviſions ne ſont pas graduelles.

Un emploi particulier eſt deſtiné aux ſeuls enfans de quatre à huit ans. Ils y ſont à préſent au nombre de trois cent quatre-vingt. Parvenus à l'âge de huit, ces enfans ſont indifféremment répartis dans les autres emplois.

Celui appelé des convois, c'eſt-à-dire, deſtiné à aller aux enterremens, eſt compoſé des plus grands; & nous dirons, en paſſant, qu'il nous ſemble que des jeunes gens que l'on accoutume ainſi à jouer à côté des cadavres & des cérémonies les plus triſtes de la religion, doivent recevoir de cette habitude une empreinte de dureté & d'immoralité qui peut ſe retrouver dangereuſement dans le cours de leur vie.

L'inſtruction eſt la même par-tout, & par-tout les mêmes moyens. Chaque emploi a plus ou moins de dortoirs & de ſalles de claſſe. Les dortoirs, même anciens, ſont aſſez grands; les nouveaux ſont vaſtes, bâtis avec intelligence pour procurer des courans d'air; mais le nombre d'enfans couchans dans la même chambre eſt toujours trop grand. On fait admirer des lits d'une nouvelle conſtruction qui coulent & ſe nichent ſous d'autres; de manière qu'une ſalle qui contient cinq rangées de lits quand les enfans ſe couchent, n'en préſente que trois quand ils ne ſont pas couchés. Il eſt difficile de ne pas craindre que ces lits, roulés ſous les autres, dès que les enfans en ſortent, & découverts ſeulement quand ils y rentrent, ne préſentent plus de cauſes d'inſalubrité, que s'ils étoient toute la journée à l'air.

La gale & la teigne ſont les ſeules maladies traitées dans la Maiſon. Les enfans malades ſont envoyés à l'Hôtel-Dieu. Ceux qui n'y meurent pas, en rapportent la gale, qui paroît perpétuelle dans ce grand Hôpital.

Le ſcorbut eſt très-commun dans la Maiſon de la Pitié; on aſſure que les farineux donnés avec abondance en nourriture à ces enfans, en ont diminué l'intenſité. Les fièvres rouges y ſont auſſi des maladies habituelles; mais elles ſont, ainſi que les petites véroles, portées à l'Hôtel-Dieu; & l'on ſent bien que leur danger augmente & de cette tranſportation forcée, & du traitement qu'elles y reçoivent. On n'a jamais penſé, depuis quarante ans que l'inoculation eſt connue en France, à prouver, par des grandes expériences faites ſur un grand nombre d'enfans, combien cette précieuſe manière de ſe préſerver de la plus horrible maladie, étoit ſans danger, & à en faire connoître l'avantage à toutes les claſſes de la ſociété. Il faut cependant convenir que de tous les biens qui peuvent être eſpérés d'un grand établiſſement de charité, celui-ci ſeroit un des plus importans, puiſqu'il ſeroit à-la-fois ſalutaire aux enfans qu'il préſerveroit d'une maladie ſouvent mortelle; & dont les ſuites ſont ſouvent encore fâcheuſes pour ceux qui en réchappent, & d'un exemple déterminant pour tant de perſonnes qui ignorent encore juſqu'au nom de l'inoculation. Mais chaque pas fait dans les Hôpitaux perſuade davantage que ces Maiſons ſont l'aſyle des préjugés, qui s'y conſervent bien des années après qu'ils ont diſparu du reſte du monde. Les meilleurs raiſons y ſont toujours prêtes pour prouver qu'un changement quelconque ſeroit un mal.

A la suite des grands bâtimens que l'on construit, à grands frais, à la Pitié depuis six à huit ans, on projète de bâtir une infirmerie ; mais elle n'est pas faite encore, & en attendant, ces malheureux enfans vont périr en foule à l'Hôtel-Dieu. Il est vraiment inconcevable que la charité qui assiste la pauvreté, soit aussi peu souciante & aussi peu éclairée pour sa conservation. A quoi bon réunir treize cents enfans quand on ne peutpas les traiter en maladie? La bienfaisance ne seroit-elle pas plus entière, si le nombre des admis étoit de moitié moins considérable, & plus complétement assisté? Cette éternelle routine, suivie dans ces établissemens de bienfaisance qui devroient s'enrichir de toutes les lumières utiles à l'humanité, fait naître des réflexions bien tristes ; & combien ne le seroient-elles pas davantage encore si un simple calcul additionnoit le nombre des morts dues à cette incurie d'habitude !

Les enfans sont nourris comme les pauvres de toute l'administration ; ils le sont suffisamment puisqu'ils ont en général l'air de la santé : mais, malgré les éloges qui nous ont été faits des soins de leur éducation, ils sont mal élevés, puisqu'en général ces enfans ne tournent pas à bien.

Il y a une classe d'élèves, c'est-à-dire, de ceux, qui, pour l'écriture & la lecture, montrent le plus de dispositions & de talens : ils sont douze sur treize cents enfans, proportion bien modique ; encore plusieurs de ces élèves sont-ils pris dans la ville, par faveur & protection, ce qui décourage & fait murmurer les enfans de la Maison. Cette petite classe, établie seulement depuis

quatre mois, doit être la pépinière des ſous-maîtres ; pluſieurs écrivent très-bien.

L'inſtruction générale, il faut le répéter, ne conſiſte qu'à lire, écrire & apprendre la religion. Sur la réflexion que nous nous ſommes permiſe aux Adminiſtrateurs, que c'étoit apprendre la religion bien long-temps que de l'apprendre cinq heures par jour pendant douze ans, pour des enfans qui ſembloient ne devoir que ſavoir leur catéchiſme, ils nous ont répondu qu'on leur apprenoit la religion mieux qu'ailleurs ; que c'étoit ainſi qu'on leur préparoit des principes pour l'avenir ; & c'eſt cependant d'eux qu'un moment plus tôt nous avions appris que ces enfans tournoient preſque tous mal. Il eſt vrai que, dans un petit Mémoire fait ſur l'Hôpital de la Pitié, nous avons lu que pluſieurs de ces élèves avoient, devant M. l'Archevêque de Paris, l'année dernière, ſoutenu un exercice où ils avoient expliqué : *Jéſus-Chriſt figuré par les Patriarches de l'ancien Teſtament, & Jéſus-Chriſt prédit par tous les Prophetes.* Cet effort de leur part étoit préſenté par l'Auteur comme une preuve qu'ils avoient approfondi la Religion, & qu'elle ne leur étoit pas enſeignée comme à des *Perroquets.* Il ſemble que des enfans, deſtinés à être Théologiens, Docteurs de Sorbonne, &c. pourroient être très-utilement inſtruits de cette manière, mais que les principes de Religion, néceſſaires à tous les hommes, une fois bien inculqués à ces pauvres enfans, le travail ſeroit leur meilleure inſtitution.

Mais nous l'avons dit & nous le répétons encore à

regret : il n'eſt aucun travail dans cette Maiſon ; ces malheureux enfans, deſtinés à être pauvres toute leur vie, ſont façonnés par la charité à l'oiſiveté, à l'inertie, & préparés par conſéquent à devenir des ſujets nuiſibles à la ſociété.

Les Adminiſtrateurs, ſur la forte objection que nous leur avons faite de nouveau contre cette pernicieuſe pratique de leur Maiſon, l'ont motivée ſur l'économie. Point de débouché à leurs lacets, comme ſi les lacets étoient les ſeuls ouvrages que l'on pût faire dans un Hôpital, & comme ſi l'intelligence ne créoit pas des moyens de travail, & ne trouvoit pas dans Paris des débouchés certains à toute eſpèce de main-d'œuvre ; & comme ſi enfin, perdre quelques ſommes annuellement en faiſant travailler ces enfans, n'étoit pas encore, en bon calcul d'adminiſtration, gagner beaucoup. Ils nous ont dit qu'ils manquoient de local, comme s'ils n'euſſent pas pu placer ailleurs leurs magaſins, recevoir moins d'enfans, établir les ateliers dans les claſſes, &c. ; comme ſi encore une vigilance mieux entendue n'eût pas, depuis bien long-temps, tranſporté hors de Paris cet établiſſement, ne l'eût pas diviſé en cinq ou ſix Maiſons à la campagne, & n'eût pas ainſi fourni à ces enfans un travail utile, meſuré ſelon leur force, mais toujours en activité, & par là des moyens de ſanté, de conduite & d'aiſance pour le reſte de leur vie.

C'eſt à la campagne, ſans aucun doute, que doivent être tranſportés promptement ces établiſſemens deſtinés à la jeuneſſe. L'air & le mouvement ſont les premiers

beſoins de cet âge, & l'habitude d'un travail conſtant ſa première inſtruction néceſſaire ; mais les Adminiſtrateurs n'auroient pas cet établiſſement ſous leurs yeux, leur ſurveillance ſeroit inquiétée de l'éloignement, & ſans doute leur attachement pour les ſoins qu'ils donnent à leurs Maiſons, les égarent plus que leurs propres intérêts d'Adminiſtrateurs, ſur le bien qui réſulteroit de ce changement ; & puis, cette éternelle & toujours renaiſſante routine, la meilleure de toutes les raiſons : faire ce qui a été fait la veille, eſt toujours bien. Que d'adminiſtrations dont cette eſpèce de proverbe a juſqu'ici été le ſeul principe !

Revenons à ces enfans. La première Communion faite & leurs forces ſuffiſamment acquiſes, les maîtres ouvriers de Paris les demandent en apprentiſſage. Ils doivent y reſter trois ans, & reçoivent de la maiſon un petit trouſſeau de la valeur de 21 liv. Pendant ces trois ans ils ſont encore ſous la ſurveillance de la Maiſon. Cet apprentiſſage de trois années doit les conduire à pouvoir gagner leur vie. Un Inſpecteur doit ſuivre leur conduite chez les différens maîtres où ils ſont placés : mais qu'eſt-ce que la ſurveillance d'un homme ſur quatre cent cinquante enfans qui doivent ſe trouver à-la-fois en apprentiſſage, & qui ſont répandus dans tout Paris ? & que feroit à ces enfans une ſurveillance plus active, quand ils n'ont plus rien à eſpérer de la Maiſon dont ils ſortent, & quand la correction qu'ils en craignent eſt plutôt comminatoire que réelle ; car elle ſe borne à rappeler les coupables dans la Maiſon où ils ne peuvent pas être gardés long-temps, ou à les

envoyer

envoyer à Bicêtre à la Maiſon de correction, avec des enfans la plupart condamnés pour crime, & qu'ils achèvent de les corrompre ; d'où il arrive que leur inconduite chez les maîtres eſt rarement réprimée. Ces enfans, la plupart trop jeunes pour bien calculer leurs intérêts, entraînés par mille écueils d'autant plus dangereux qu'ils ſortent, pour ainſi dire, de captivité, ne travaillent pas, ſe conduiſent comme ils l'entendent ; les maîtres qui ne doivent recevoir aucun avantage, aucune prime de ſatisfaction, ſi leur élève fait des progrès, ſe laſſent bientôt de leur inconduite ; ils ſe plaignent ; la Maiſon n'y peut rien ; les enfans continuent de mal-en-pis, quittent les maîtres, s'en vont, deviennent fainéans, mendians, vagabonds, & repeuplent les cabanons de Bicêtre, s'ils ne font pas une fin plus miſérable encore. C'eſt de MM. les Adminiſtrateurs que nous tenons ces détails. Ils nous ont avoué avec douleur que plus des trois quarts de ces enfans déſertoient de chez leurs maîtres. Tel eſt le réſultat néceſſaire d'une éducation ſans travail. Le défaut d'encouragement pour les maîtres & les élèves eſt ſans doute un vice, mais le principe du mal eſt dans l'habitude de l'oiſiveté.

Les Adminiſtrateurs qui ſentent une partie de ces inconvéniens, en reconnoiſſent encore dans l'eſpèce des enfans admis à la Pitié, & la donnent comme une des cauſes les plus puiſſantes de l'impoſſibilité du travail. Ils diſent que beaucoup de ces enfans ne paſſent que quelque temps dans la Maiſon ; que leurs parens viennent ſouvent les rechercher, & que quand ils devroient y reſter juſqu'à leur première Communion, plus des trois quarts

y font une perpétuelle navette, & y reſtent, les uns quinze jours, les autres pluſieurs mois, les autres deux à trois ans; ils diſent que ſouvent ces enfans obtiennent des certificats des Curés, qui atteſtent une pauvreté qui n'exiſte pas, ſoit que les Curés ſoient abſolument trompés, ſoit qu'ils ne ſoient que foibles; ils diſent que ſouvent un enfant revient à la Maiſon quatre à cinq fois. Sans doute ces inconvéniens ſont réels & les obſtacles bien difficiles à vaincre; mais il ſemble auſſi qu'une grande attention, une grande ſévérité, & une grande exactitude à ſuivre les règles ordonnées par les édits de création & autres qui n'ont jamais été révoqués, anéantiroient tous ces vices que l'inſouciance & l'inexactitude ont ſeules laiſſé établir, & dont l'ancienneté fait la plus grande force. Mais on peut quelquefois reconnoître le mal ſans trouver les moyens de le réparer, & voilà où en eſt l'adminiſtration de cet Hôpital.

Il exiſte encore dans cette Maiſon, un vice que nous avons retrouvé dans preſque toutes celles de l'Hôpital-général; c'eſt un grand nombre de femmes & un grand mélange des Officiers & Employés des deux ſexes. Ces femmes ne ſont d'aucune congrégation. Les Supérieures & Officières ſont communément âgées, mais les ſubalternes & les employées ſont reçues à tout âge, & priſes là où la préférence les fait choiſir. Le plus grand nombre eſt cependant élevé dans les Maiſons de l'Hôpital.

On ſent facilement combien, indépendamment des petits déſordres de mauvais exemples, qui peuvent avoir lieu dans ces maiſons, il doit arriver fréquemment, quand

les hommes y ont la principale autorité, qu'ils la laiſſent à la diſpoſition de celles qu'ils préfèrent, & combien ces petites vanités & ces petits intérêts doivent ſe parer & abuſer de cette grande confiance; combien leur influence doit avoir d'effets de prévention & d'injuſtice, & combien ces préventions & ces injuſtices ſont de grands malheurs quand elles portent ſur des individus déja malheureux par l'âge, les infirmités, la misère ou la captivité. Si tous ces inconvéniens ſont ſans exemple dans les Maiſons de l'Hôpital-général, il faut convenir qu'ils n'y ſont pas ſans vraiſemblance.

Indépendamment de dix-ſept maîtres & ſous-maîtres, d'un directeur & d'un ſous-directeur d'études, on voit avec peine, ſur l'état des employés de la Maiſon de la Pitié, huit Prêtres dont la ſeule fonction eſt le Service divin. Il ſemble que les maîtres & ſous-maîtres pourroient bien remplir ces fonctions compatibles avec leur état, ou que ſi quelque Prêtre de ſupplément étoit néceſſaire, le nombre de huit eſt exceſſif.

Parmi trois cent vingt-deux perſonnes employées dans la Maiſon de la Pitié tant pour l'Hôpital que pour les magaſins, il y a cent cinquante-neuf femmes. L'Econome de la Maiſon & la Supérieure ont chacun une autorité diſtincte & égale; grande ſource de déſordres : mais, dans le cas de querelle ou de déſunion dans la Maiſon, la Supérieure prononce.

Il y a, dans cette maiſon, beaucoup d'apparence d'ordre & beaucoup de propreté. Elle eſt auſſi bien tenue qu'elle peut l'être d'après les principes qui la régiſſent.

Les réflexions que nous vous avons soumises prouvent que nous pensons cependant qu'elle peut l'être beaucoup mieux sous plusieurs rapports intéressans.

LES TROIS MAISONS DES ENFANS-TROUVÉS.

De tous les établissemens fondés & soutenus par la charité, un des plus intéressans sans doute, est celui qui a pour objet d'assister les enfans abandonnés, et de leur faire trouver dans les soins de la bienfaisance, les secours qu'ils devoient attendre de la nature, & qu'elle leur refuse; tel est l'objet de l'Hôpital des Enfans-Trouvés.

Ce grand établissement assiste les enfans qui lui sont apportés, & ne cesse ses secours que quand ils sont en état de gagner leur vie.

Trois Maisons composent cet établissement, dépendant lui-même en partie de la grande Administration de l'Hôpital-général. Ces trois Maisons sont, la Maison de la Crèche, près Notre-Dame, l'Hospice de Vaugirard, & la Maison de Saint-Antoine.

La Maison de la Crèche est celle où sont apportés tous les enfans qui viennent de naître; aucun renseignement n'est demandé à ceux ou celles qui apportent ces enfans; aucune condition n'est imposée pour leur admission. L'intention bienfaisante de conserver à la vie le plus grand nombre possible des enfans que leurs parens abandonnent, a proscrit toute information; elles pouvoient éloigner bien des mères du dessein d'assurer à leurs malheureux enfans au moins la protection du Gouvernement. Cette réserve entière, établie seulement depuis

quelques années, a produit le salutaire effet de faire apporter promptement & directement à la Maison de la Crèche tous les enfans abandonnés qui, jadis exposés dans les rues, étoient souvent trouvés morts ou expirans de la rigueur de la saison, ou de l'influence de l'air. Cinq à six mille enfans sont annuellement apportés à la Maison de la Crèche ; le plus grand nombre est né à Paris ; cependant on en compte de sept à huit cents envoyés des Provinces, & la Bourgogne est de toutes celle qui en fournit le plus ; il sont gardés dans cette Maison jusqu'au moment où ils sont mis en nourrices, ou confiés à des meneurs chargés de ce soin dans les campagnes qu'ils habitent ; mais un grand nombre meurt avant cette époque ; deux tiers au moins succombent dans le premier mois, & dans ces deux tiers, trois cinquièmes avant d'être donnés aux nourrices.

Cette prodigieuse mortalité s'attribue particulièrement au mauvais état dans lequel la plupart de ces enfans, fruit, ou de la débauche, ou de la misère, sont apportés à l'Hôpital : une maladie contagieuse, presque toujours existante dans cette Maison, connue sous le nom de *Muguet*, & dont ces enfans guérissent peu, en enlève beaucoup encore. Enfin, ces enfans restent quelquefois des semaines, des mois entiers sans nourrices, réunis en grand nombre dans les mêmes salles ; & cette dernière cause de mort n'est sans doute pas la moins funeste.

Ceux qui échappent à ces premiers dangers trouvent rarement dans leurs nourrices une nourriture propre à les remettre de leur première détresse. Ces femmes,

payées au-dessous du prix ordinaire des nourritures, sont nécessairement dans une situation d'indigence, peu propre à fournir du bon lait, toujours pauvres, souvent vieilles & malades, & le nombre de celles qui se présentent est encore trop peu considérable pour que la Maison de la Crèche puisse se rendre difficile sur le choix.

L'infériorité du prix dans lequel est tenu le salaire donné aux nourrices des Enfans-Trouvés, n'est pas l'effet d'un calcul d'économie ; elle prend son motif dans l'impossibilité où seroient beaucoup d'habitans de Paris de trouver des nourrices, si elles exigeoient un prix plus élevé que celui qu'elles exigent à présent, ce qui arriveroit sans doute si l'Hôpital des Enfans-Trouvés élevoit celui qu'il donne jusqu'au taux commun ; tant il est vrai que souvent la bienfaisance trouve des obstacles à son extension dans la justice même & dans l'ordre public.

Les charrettes dans lesquelles ces enfans entassés sont menés avec leurs nourrices, sont encore pour eux un nouveau danger ; ce danger augmente selon la longueur de la route qui souvent est considérable. Le plus grand rapprochement des demeures de ces nourrices est de douze lieues de Paris, le plus grand éloignement est de soixante.

Vingt-deux meneurs, dispersés dans toute cette étendue, correspondent avec l'Administration, font les affaires des Nourrices de leur Département, & ont sur elles une sorte de surveillance dont les frais sont payés par l'Administration.

Comme les premiers mois de la vie de ces enfans ſont les momens où elle eſt le plus en danger, l'Adminiſtration encourage les Nourrices à des ſoins plus particuliers, en mettant, pendant cette époque, plus fortement en jeu leur propre intérêt. Indépendamment de douze liv. qui leur ſont accordées de plus dans la première année, elles reçoivent une prime de ſix liv. à la fin des trois premiers mois, & une autre égale à la fin du neuvième, ſi l'enfant confié à leurs ſoins exiſte à cette époque. Cette combinaiſon d'encouragement eſt un établiſſement nouveau; elle prouve combien l'Adminiſtration s'occupe avec réflexion de l'exiſtence des enfans; elle produira ſans doute quelques bons effets; mais tant de vices ſont inhérens à une auſſi immenſe Adminiſtration, que la prévoyance & la réflexion ne peuvent que légèrement en diminuer le nombre; car il faut convenir que de tous les ſecours à donner à l'humanité ſouffrante, ceux à donner aux enfans-trouvés ſont le plus difficiles.

Il vaut preſqu'autant leur refuſer des ſecours que de les leur donner incomplets. Les ſecourir ſans réſerve, c'eſt cependant tenter un grand nombre de mères d'abandonner à la charité publique leurs propres enfans; c'eſt à-la-fois charger les Hôpitaux d'une dépenſe qui ne devroit pas être la leur, &, ce qui eſt pis mille fois, c'eſt rendre cette Adminiſtration de bienfaiſance, complice du crime le plus contraire à la nature, & d'autant plus dangereux à voir s'étendre, qu'il trouve ſon excuſe dans le ſenti-

ment maternel lui-même, qui porte une mère à desirer de se détacher de son enfant pour lui assurer un meilleur sort.

Et il n'est pas hors de propos de rappeler à cette occasion que les Lettres-patentes données par Charles VII, le 7 Août 1445, relativement à l'Hôpital du Saint-Esprit, défendant de recevoir dans cette Maison des enfans bâtards, s'expliquent ainsi : *Si on en recevoit, il y en auroit si grande quantité, parce que moult de gens s'abandonneroient, & feroient moins de difficultés de eux abandonner à pécher, quand ils verroient que tels enfans bâtards seroient nourris davantage, & qu'ils n'en auroient pas la charge première ni sollicitude.*

Le secours à donner à ces enfans est donc rempli de difficultés ; le retour des meilleures mœurs qui doit être excité par toutes les loix, tous les réglemens, tous les établissemens, peut seul en triompher.

Pour suppléer à l'inconvénient très-commun de l'insuffisance dans le nombre des Nourrices, on a fait dans cet Hôpital plusieurs essais de nourrir ces enfans avec du lait d'animaux ; ces essais ont été tentés dans la Maison même, & en en confiant le soin à des femmes de campagne. Mais quoiqu'ils n'aient pas eu de grands succès, l'Administration est persuadée elle-même qu'ils seroient répétés utilement s'ils étoient faits avec une suite de précautions que l'expérience a montrées nécessaires, & elle pratique cette nourriture artificielle pour les enfans qu'elle reçoit, jusqu'au moment où les Nourrices viennent les

chercher. C'eſt à la campagne que ces établiſſemens doivent être faits pour en aſſurer le ſuccès, & ils devroient être très-multipliés ; une courte inſtruction-pratique qui pourroit avoir lieu dans la capitale, mettroit bientôt un nombre conſidérable de femmes de campagne en état de ſuivre avec fruit cette méthode, & de conſacrer leur vie à ce genre de ſervice auquel l'expérience les rendroit tous les jours plus propres.

Ceux des enfans-trouvés qui échappent à tous les dangers dont ſont remplis les premiers temps de leur vie, ſont, à l'âge de six à ſept ans, ou ramenés à la Maiſon de Saint-Antoine, ou conſervés par les Nourrices, qui reçoivent alors une penſion de quarante liv. juſqu'à ce que l'enfant ſoit parvenu à l'âge de ſeize ans. Preſque tous ces enfans conſervés par les Nourrices par-delà le premier terme fixé, ſont gardés dans leur maiſon juſqu'à ce qu'ils ſe marient, y ſont traités comme les propres enfans ; le plus grand nombre tourne bien, & deviennent de bons habitans des campagnes.

L'éducation qu'ils reçoivent à Saint-Antoine, plus ſoignée ſans doute, & ſur-tout plus diſpendieuſe, ne réuſſit pas autant, & le nombre de ceux des deux ſexes qui, mis en métiers, deviennent de bons ouvriers & de bons ſujets, eſt bien peu conſidérable.

Cette Maiſon, un peu plus ſoignée que celle de la Pitié, réunit cependant à-peu-près les mêmes inconvéniens : les petits garçons ne ſont occupés à aucun travail, par les mêmes raiſons de défaut de débouchés, de danger pour la ſanté, par des raiſons enfin puériles, &

qui ne peuvent être admiſes par la plus légère réflexion. Le travail des petites filles eſt un peu plus ſuivi, & fait même une partie du revenu de l'établiſſement ; mais ſorties de la Maiſon, ces enfans n'en tournent pas mieux : elles ſont ordinairement demandées pour être ſervantes, quelquefois pour être ouvrières. Leur éducation les rend ſi peu propres à la fatigue, qu'elles ſont promptement renvoyées des maiſons où elles entrent, & beaucoup d'elles ſans reſſources, ſans état, après être reſtées quelque temps ſans place, & avoir abuſé de leur liberté, ſont admiſes encore à la Maiſon de Saint-Antoine, & mêlées dangereuſement avec les jeunes filles à qui leur expérience ne peut être d'aucun avantage.

L'établiſſement des Enfans-Trouvés bien charitable, bien utile, bien reſpectable dans ſon intention, a le défaut du ſiècle où il a été fondé, & celui de tous les grands établiſſemens ; on y nourrit, on y entretient l'enfant qui y eſt reçu, mais on ne s'occupe que de ce ſoin, exercé encore ſelon les anciennes pratiques de l'établiſſement. Par exemple, les enfans en nourrice, répandus dans les campagnes, ne ſont preſque jamais viſités : au moins ne le ſont-ils ni fréquemment, ni régulièrement. Le Curé du lieu où ils ſont, eſt bien chargé de ſigner tous les ans une feuille qui conſtate, ou leur exiſtence ou leur mort ; mais aucun Médecin, aucun Chirurgien n'a commiſſion de ſuivre ces malheureux enfans dans leurs maladies, de les ſurveiller ; enfin l'exiſtence, la ſubſiſtance qu'ils reçoivent leur eſt accordée comme une aumône : jamais les ſoins ſuivis & éclairés de la bien-

faiſance, ou même de la charité, ne leur ſont donnés. La même inſouciance ſe porte ſur le ſort de ces enfans, ou en métier, ou répandus dans la ſociété : dès qu'ils ſont ſortis de la maiſon, ils ne ſont plus rien à ce grand établiſſement, qui ayant aſſuré leur vie ſembleroit avoir le droit & le devoir d'en ſuivre tous les évènemens & tous les intérêts.

Dans les ſeize dernières années cent un mille enfans ont été reçus aux Enfans-Trouvés, quinze mille ſeulement exiſtent aujourd'hui, huit cents à la Maiſon de Saint-Antoine, quatre-vingts à-peu-près à la Maiſon de la Crèche. Ces derniers, deſtinés aux quêtes publiques dans certains jours de l'année, ſont choiſis parmi les plus jolis enfans des deux ſexes, & gardés dans cette Maiſon juſqu'au moment où ils ſont mis en métier ; & comme les ſoins qu'ils reçoivent ſont moins diviſés, leur éducation, à-peu-près la même, réuſſit mieux qu'à Saint-Antoine : une beaucoup plus grande proportion tourne bien. Tout le reſte eſt dans les campagnes, ou chez les Nourrices qui les ont conſervés, ou chez d'autres habitans qui les ont demandés à l'Adminiſtration.

Quelques enfans encore ſont à l'hoſpice de Vaugirard : ce ſont ceux qui nés avec le mal vénérien en infectoient les Nourrices auxquelles ils étoient donnés, & les rendoient ainſi victimes de leur pauvreté & de leur dévouement. Diverſes tentatives avoient été précédemment faites pour la guériſon de ces malheureux enfans, ſoit en les traitant par des boiſſons, & donnant à leurs Nourrices des préſervatifs, ſoit en les nourriſſant au

lait d'animaux, & les soumettant à des frictions. Réunis depuis dix ans dans l'hospice de Vaugirard, les enfans infectés du mal vénérien sont donnés à des Nourrices malades de la même maladie ; la Nourrice est traitée, & son lait apporte à l'enfant assez de contre-poison pour détruire en lui le vice qu'il faut combattre. Presque toutes arrivent grosses : leur traitement qui commence avant leur accouchement, se continue jusqu'à la fin de la nourriture ; elles nourrissent à-la-fois, & leur enfant, & l'enfant-trouvé malade. Dans le nombre de dix-neuf mille cinquante-neuf enfans, apportés dans cette Maison depuis dix ans, quatre cent quarante ont été guéris, quinze cent dix-neuf sont morts, ce qui porteroit aux sept neuvièmes la proportion de la mortalité ; mais il faut observer que dans ce nombre, sept cent quatre-vingt-huit n'ont pas pris le teton, & n'ont par conséquent été soumis à aucun traitement. Il faut se rappeller que parmi les enfans-trouvés apportés à la Maison de la Crèche sans indication de maladie, deux tiers meurent dans le premier mois, & alors on trouvera la proportion moins forte, & le bien de cet établissement grand, quand sur-tout on apprendra qu'avant qu'il eût lieu, aucun de ces enfans réputés *viciés* n'échappoit à la mort. Dans les avantages de cet établissement, il faut encore compter celui de guérir les Nourrices.

Tous les Médecins, & les Médecins Anglois particulièrement, ne reconnoissent pas que le mal vénérien soit aussi commun dans les enfans, que l'on paroît le croire dans cette Maison & dans celle de la Crèche,

d'où ils viennent, & où l'on en estime le nombre annuel à cent trente. Quelques-uns mêmes, mais en petit nombre, prétendent que ce mal ne peut être communiqué par la mère, & qu'aucun enfant n'en est atteint en naissant. C'est à l'expérience & aux discussions savantes à éclairer ce grand procès. De cette incertitude il doit bien résulter que quelques enfans confiés à des Nourrices vénériennes pourroient bien n'être pas malades, car les Médecins eux-mêmes conviennent que peu ont des symptômes très-marqués, & qu'ils jugent la maladie par la situation extérieure & générale de l'enfant ; mais il est difficile, d'après ce que nous avons vu, & d'après l'opinion commune, de douter que quelques-uns ne naissent viciés. Quoi qu'il en soit, il faut convenir que l'idée de ce traitement est à-la-fois ingénieuse & humaine, & que c'est en l'appliquant ainsi, qu'on a la première fois imaginé de rendre avec nécessité la corruption utile à l'innocence. On croit remarquer que les Nourrices de ces enfans leur sont plus attachées & en prennent plus de soins que les Nourrices d'enfans sains, soit que l'état de maladie où elles sont elles-mêmes les rende plus foibles, & par conséquent plus sensibles ; soit plutôt que par cette loi bienfaisante, & presque toujours certaine de la nature, ces femmes s'attachent, par les soins qu'elles donnent, par l'espérance & le plaisir de retirer ainsi d'un grand danger ceux de ces malheureux enfans dévoués sans elles à la mort.

Les Maisons de la Crèche & celle de Saint-Antoine, confiées aux soins des Sœurs de la Charité, sont tenues

avec ordre & propreté ; les ſoins charitables de cette reſpectable Congrégation y ſont auſſi complets que partout ailleurs : c'eſt un hommage que nous trouvons ici avec plaiſir l'occaſion de leur rendre ; elles ſont, dans l'une & l'autre Maiſon, aidées par des filles de ſervice tirées de celles de l'Hôpital-général, ou priſes à leur choix ; le nombre en varie à la Maiſon de la Crèche, ſelon celui des enfans ; à Saint-Antoine, il eſt de trente-ſix, & ce grand nombre d'employées eſt un défaut commun à tous les établiſſemens de l'Hôpital.

La Maiſon de Vaugirard eſt conduite par un Économe, une Officière & un Chirurgien : cette Maiſon nous a paru auſſi en bon ordre.

L'établiſſement des Enfans-Trouvés eſt uni à celui de l'Hôpital-général, quoiqu'ayant des revenus ſéparés ; & ſes Adminiſtrateurs, choiſis parmi ceux de l'Hôpital-général, ne ſont cependant qu'au nombre de huit : le revenu des Enfans-Trouvés eſt de plus de neuf cent mille livres, en y comprenant les revenus des Pélerins de Saint-Jacques, qui viennent de leur être affectés. Ce que ces revenus auroient d'inſuffiſant devroit être ſuppléé par l'Hôpital-général qui fournit encore, de la Maiſon commune de Scipion, les comeſtibles à toutes celles dépendantes des Enfans-Trouvés.

Quoique les ſoins donnés aux enfans abandonnés ſoient incomplets, quoique les vices inhérens à un auſſi immenſe établiſſement coûtent la vie à beaucoup d'eux, & que la proportion de ceux qui retirent d'heureux fruits de leur éducation ſoit très-petite, cependant beaucoup d'enfans

légitimes y ſont abandonnés ; les Adminiſtrateurs en eſtiment le nombre à près de moitié. On a cru qu'en rendant aux parens qui avoient ainſi abandonné leurs enfans, le moyen de les retirer plus difficile, le nombre en diminueroit, & l'Adminiſtration a en conſéquence exigé que la nourriture de ces enfans, eſtimée par elle à cent livres, ſeroit rembourſée par ceux qui les réclament, même en prouvant qu'ils en ſont les véritables parens. Ce moyen, dur en apparence, mais ordonné à bonne intention, n'a pas eu de ſuccès, & le nombre des enfans légitimes n'en paroiſſoit pas diminué.

Une aſſociation bienfaiſante de Dames, formée depuis peu ſous le nom de *Charité Maternelle*, s'eſt propoſé le même but avec des moyens plus doux, & leurs eſſais paroiſſent déja couronnés de ſuccès.

Recherchant avec ſoin dans tous les quartiers de Paris, qu'elles ſe ſont diſtribués entr'elles, les femmes que la misère pourroit déterminer à abandonner leurs enfans, elles les aſſiſtent de ſoins & de ſecours ; elles leurs donnent à elles-mêmes le ſalaire qu'elles donneroient à une Nourrice étrangère, & les préſervent ainſi du grand danger qui menace toutes les femmes qui font leurs couches à l'Hôtel-Dieu, & qui y meurent dans une proportion conſidérable.

Elles prolongent leur aſſiſtance juſqu'à deux années ; & elles ne ſe refuſent à aucune peine, à aucune recherche, pour que leur bienfaiſance ne ſoit pas trompée, pour qu'elle porte ſur les plus malheureuſes. Leur charité a tous les caractères de la véritable bienfaiſance, activité,

ſévérité & ſimplicité, & leurs ſoins vigilans rendent réellement ainſi des mères à leurs enfans & des enfans à leurs mères. Déja l'année dernière l'établiſſement des Enfans-Trouvés a reconnu une diminution de trois à quatre cents enfans qu'il attribue à cette charitable aſſociation.

Cette aſſociation, formée de ſouſcriptions volontaires, appelle les regards & les ſecours de la ville de Paris. Les circonſtances ont diminué les fonds, les reſſources, & par conſéquent la poſſibilité des ſecours, & cependant jamais ils n'ont été auſſi néceſſaires. Il ſemble qu'il eſt de l'intérêt de l'humanité, & des mœurs publiques, de ſoutenir cette ſalutaire aſſociation qui, tendant à ſoulager l'établiſſement des Enfans-Trouvés, pourroit recevoir des fonds de l'Hôpital-général, quelques ſecours paſſagers, qui ainſi ne recevroient pas même une application étrangère au but de leur inſtitution première. Mais il faudroit que la grande ſévérité avec laquelle la Charité Maternelle refuſe aujourd'hui tous ſecours inutiles, fût le premier principe réglémentaire de cette inſtitution; mal dirigée, & ſans vigilance, elle pourroit produire des effets abſolument contraires aux intentions vertueuſes & bienfaiſantes qui l'ont formée.

HOPITAL DU SAINT-ESPRIT.

L'Hôpital du Saint-Eſprit, dont la Fondation, due à une aſſociation de bienfaiſance, remonte à l'année 1362,

a pour objet d'élever des enfans des deux sexes nés à Paris, orphelins de père & mère, & dans un état absolu de pauvreté; sans même, disent les Lettres-patentes qui l'ont confirmé, que ces enfans puissent espérer de secours de parens ou amis.

Une Déclaration de Louis XIV, en date du 12 Avril 1680, ordonne la réunion de cette Maison à celle de l'Hôpital-général, & particulièrement à celle de la Pitié, par la raison expresse *que les fonds réunis donneront le moyen d'entretenir plus d'enfans, sans augmenter le nombre de Maîtres & d'Officiers* qui étoient alors à la Pitié. La Déclaration du Roi, portant cette réunion, rappelle les titres & les conditions qu'exige & que promet la fondation. Les enfans, dont le nombre doit être porté à quatre cent, *seront*, dit-elle, *couchés, levés, vêtus, chaussés, alimentés, gouvernés de toutes choses à ce nécessaires, introduits & appris à école & métier, les filles mariées, le tout gratuitement pour ces enfans, & aux frais de l'Hôpital*; & cependant la réunion du Saint-Esprit avec l'Hôpital-général n'est faite que pour les fonds; la Maison est toujours séparée. Les enfans, au nombre de cent vingt seulement des deux sexes, sont soignés par vingt-neuf personnes, & l'on exige pour leur admission une somme de deux cent quarante livres, sur laquelle on paie leur apprentissage. Cette somme, placée depuis deux ans, au Mont-de-Piété, jointe aux petites successions qui peuvent leur revenir, compose leur avoir dont il leur est fait décompte à l'âge de vingt-cinq ans, ou plus tôt, s'ils se marient. On y joint, pour les garçons,

la part des rétributions accordées pour le tirage des loteries, & pour les filles, leur part à un legs fait par le dernier Miniſtre de la Maiſon, pour leur être donné dans la première année de leur apprentiſſage. Si ces enfans meurent dans la Maiſon, l'Hôpital hérite de tout cet avoir. On ignore, dans l'Adminiſtration même de l'Hôpital-général, les motifs de cette dérogation aux clauſes expreſſes de la fondation & de la réunion.

On aſſure que Paris ne peut fournir le nombre de quatre cents enfans orphelins de père & mère, & que pour compléter le nombre de cent vingt, dont eſt compoſée la Maiſon, il faut quelquefois admettre par néceſſité des enfans ſeulement orphelins de père ou de mère : mais alors pourquoi exiger une miſe de deux cent quarante livres, qui exclut entièrement les vrais pauvres, puiſqu'elle eſt la condition néceſſaire de l'admiſſion ? pourquoi, contre le vœu exprimé de la Fondation, faire ſupporter à ces enfans la dépenſe de leur apprentiſſage, enfin charger l'Adminiſtration de frais conſidérables dont l'Edit de réunion avoit prétendu la débarraſſer. Des Réglemens d'Adminiſtration, ſans autre titre, ont opéré toutes ces graves altérations : au moins ſi en exigeant cette miſe première de deux cent quarante livres, ils euſſent eu en vue le bien-être futur de ces enfans ; ſi en les défrayant de tout, juſqu'à la ſortie de leur apprentiſſage, ils faiſoient, à leur avantage, accroître cette ſomme de la cumulation des intérêts, ils contribueroient ainſi à leur établiſſement, aſſureroient le bonheur & la bonne conduite de leur vie ultérieure. Cette miſe, & les autres

revenans-bons de ces enfans, ainſi conduits, porteroient, de calcul fait, leur avoir à mille ſept cent quatre-vingt-dix-neuf livres pour les garçons, à onze cent cinquante livres pour les filles à l'âge de vingt-cinq ans, ou à onze cent ſoixante-douze livres, & huit cent quatre-vingt-dix livres à celui de vingt: mais loin que cette ſi naturelle prévoyance ſoit pratiquée, ce n'eſt que depuis quatre ans que leurs miſes ſont placées au Mont-de-Piété, & les différentes dépenſes auxquelles elles fourniſſent, les réduiſent généralement à rien, au moment de leur décompte final.

Nous dirons de cet établiſſement ce qui a été dit des autres, deſtinés, comme lui, à aſſiſter les enfans, & dont nous avons déja rendu compte. Les enfans apprennent la Religion, à lire, écrire, l'arithmétique, un peu de deſſein, & le plain-chant; cette dernière partie de l'éducation eſt celle qui occupe le plus les petits garçons, & dont ils font plus d'uſage, car preſque toute leur matinée eſt employée à ſervir des meſſes & à chanter des offices. Des fondations ſans nombre, & la dévotion de beaucoup d'habitans de Paris, particulièrement affectée à l'Egliſe du Saint-Eſprit, y font dire beaucoup de meſſes que les enfans ont ſeuls le privilége de ſervir; leur habillement en ſoutane rappelle le temps où l'eſpoir de leur éducation étoit la tonſure. Les petites filles apprennent à travailler; jadis la Maiſon les marioit, les titres anciens prouvent même que leur bonne éducation les faiſoit rechercher par de bons ouvriers de Paris, & qu'elles étoient d'excellentes ménagères: à préſent elles

se marient difficilement, ou se marient elles-mêmes. Depuis dix ans, sur cinquante-deux qui sont sorties de la Maison, cinq ou six seulement sont mariées ; il est vrai que l'espèce de Communauté libre, composée de douze sœurs qui soignent cette Maison, est toujours renouvelée par ces enfans.

Les garçons & celles de ces filles qui ne restent pas à la Maison, sont mis à seize ans en apprentissage. La Maison ignore ce qu'ils deviennent, & n'entend parler d'eux qu'à l'âge de vingt-cinq ans, où l'Econome leur rend le compte de leur minorité, & quand ils réclament quelques secours pris sur leur avoir, & qu'encore une fois la fondation leur attribue sur les fonds de l'Hôpital.

La même habitude d'insouciance, la même éducation négligée se retrouve dans cette Maison ; mais comme le nombre des enfans y est moins considérable, qu'ils sont plus surveillés, les inconvéniens sont moins multipliés, & les mauvais résultats dans une proportion moins grande.

La nourriture est beaucoup meilleure que dans aucun autre établissement de cette espèce, la Maison plus soignée & mieux tenue ; mais les mêmes réflexions que nous avons déja faites toutes les fois que nous avons parlé des soins donnés aux enfans dans Paris, se renouvellent ici. Les amis de l'humanité ne pensent jamais, sans une profonde peine, que le système de cette éducation charitable, que les opinions & les idées de ceux qui la dirigent, n'aient pas, depuis la fondation de toutes ces Maisons, fait les moindres progrès, & qu'ainsi l'Etat

continue d'élever à grands frais des ſujets dont le plus grand nombre doit troubler l'ordre public, tandis qu'il ſeroit facile d'en faire des Citoyens laborieux, utiles & heureux.

La comptabilité des détails de l'Hôpital du Saint-Eſprit eſt régie par un Econome, qui eſt à-la-fois Chef de la comptabilité de l'Hôpital-général : elle eſt montée comme celle des autres Maiſons.

Les Commiſſaires de la ville, chargés depuis un an de ſurveillance des Hôpitaux, eſtiment que la totalité de la dépenſe de la Maiſon du Saint-Eſprit, qui conſiſte en ſervice de l'Egliſe, acquit des meſſes, traitement des Eccléſiaſtiques, des Sœurs, Maîtres, Sous-Maîtres & autres employés, dépenſes de bouche, d'habillement, d'entretien, de ſervice & ameublement de l'Hôpital, s'éleve à cent mille livres, ce qui porte à près de huit cent livres par année les frais occaſionnés par chaque enfant élevé dans cet Hôpital. Si, comme il y a lieu de le croire, ce calcul eſt réel, cette dépenſe eſt bien conſidérable pour former des ouvriers toujours communs, ſouvent mauvais, & quelquefois ſujets dangereux.

MAISON DE BICÊTRE.

La Maiſon de Bicêtre renferme des pauvres reçus gratuitement, des pauvres payant penſions (& l'on diſtingue quatre claſſes différentes de penſions), des hommes, des enfans épileptiques, écrouelleux, paralytiques, des inſenſés, des hommes renfermés par ordre du Roi, par

Arrêts du Parlement, & ceux-là encore ſont avec & ſans penſions; des enfans arrêtés par ordre de la police, ou condamnés pour vol ou autre délit, des enfans ſans vice & ſans maladie, & admis gratuitement : enfin, des hommes & des femmes traités du mal vénérien.

Ainſi cette Maiſon eſt à-la-fois Hoſpice, Hôtel-Dieu, Penſionnat, Hôpital, Maiſon de force & de correction.

La totalité des individus vivans dans la Maiſon s'élevoit le cinq Mai à trois mille huit cent ſoixante-quatorze, dont ſept cent ſoixante-neuf employés pour le ſervice; parmi leſquels, à la vérité, ſont quatre cent trente-cinq pauvres qui reçoivent une augmentation de nourriture, & une petite ſomme de quatre livres par mois.

Sept emplois ſont la diviſion de l'Adminiſtration de la Maiſon.

Un Gouverneur ſupérieur eſt attaché à chacun de ces emplois, & a ſous lui autant de Sous-Gouverneurs qu'il y a de claſſes différentes dans l'emploi. Ces emplois ſont plutôt une diviſion de localité qu'une diviſion par claſſe, ou de maladies à guérir, ou de malheurs à ſoulager. Ainſi, ſous la même diviſion, ſe trouvent à-la-fois des pauvres valides & des pauvres infirmes, des pauvres qui ont payé pour avoir un lit, d'autres qui partagent un lit avec un, deux ou trois autres, des penſionnaires, des pauvres gratuitement aſſiſtés, des malades & des hommes en ſanté.

Cette diviſion, qui nous a ſemblé mauvaiſe, a pour cauſe ou prétexte les localités, &, plus que tout, l'habitude ancienne.

Les Gouverneurs ſont ſous la direction de l'Econome de la Maiſon, & celui-ci des Adminiſtrateurs dont nous avons parlé; mais comme ces derniers ont à partager leur inſpection & leurs ſoins entre pluſieurs Maiſons, il eſt facile de ſentir que l'Adminiſtrateur véritable eſt de fait l'homme qui ayant leur confiance, eſt chargé de tous les détails & a la connoiſſance journalière des intérêts de la Maiſon & de tout ce qui la compoſe. Une Supérieure partage avec lui le Gouvernement de la Maiſon. elle régit ſoixante femmes, qui ſont chargées ſous elle de la police des dortoirs, du ſoin de la cuiſine, de la lingerie. La Supérieure eſt cependant, pour ſes comptes, ſubordonnée à l'Econome.

La claſſe la plus nombreuſe de cette Maiſon eſt celle des pauvres admis en vertu de l'Edit de 1656, portant fondation de l'Hôpital-général, & qui exige comme condition eſſentielle d'admiſſion, qu'ils aient plus de ſoixante ans, ou qu'ils ſoient infirmes: cette claſſe eſt appelée celle des *bons pauvres*. Aſſurément un grand nombre d'eux ne rempliſſent pas ſtrictement les conditions exigées.

Nous en avons interrogé pluſieurs moins âgés que l'Edit ne le preſcrit, & dont cependant les infirmités n'exiſtoient pas, ou n'étoient pas de nature à leur interdire le travail. Cet abus, très-funeſte ſans doute, puiſqu'il ôte à de plus malheureux des ſecours auxquels, avec un choix plus exact, ils auroient droit, eſt de tous le plus excuſable pour des Adminiſtrateurs. Le pauvre qui implore l'asyle de Bicêtre, eſt aſſez malheureux ſans doute

pour toucher celui qui peut lui en accorder l'entrée, & qui n'ayant pas près de lui tous ceux dont les titres seroient plus urgens, a sous les yeux la misère de celui qui le sollicite, & se laisse aller à la douceur de le secourir. Il faut une humanité bien réfléchie pour résister à la sensibilité du moment; celle-ci est plus facile, & est elle-même une des meilleures qualités dans ceux qui sont proposés au soulagement des misères humaines.

Les pauvres sont, comme nous l'avons dit, répandus indistinctement dans tous les emplois; le pensionnaire est mêlé avec celui qui ne paie point de pension. La somme donnée n'apporte de différence que sur la nourriture qui est meilleure, & sur-tout plus abondante, selon que la pension est plus forte; il y en a depuis cent livres jusqu'a quatre cent L'admission à la Maison de Bicêtre ne vaut que le droit de coucher quatre dans un lit: l'ancienneté, & sur-tout la préférence des Gouverneurs & Sœurs Officières, accordent le triste privilège de coucher dans des dortoirs où les lits ne se partagent qu'entre trois & deux; mais pour coucher seul, il faut acheter à la Maison un lit qui se paie cinquante écus, & dont la Maison hérite à la mort du pauvre qui l'a acheté. Ce lit par conséquent se vend plusieurs fois; on nous a même assuré que quand l'Administration condamnoit un pauvre ayant payé lit, à passer dans un dortoir où l'on couche quatre, ce qui est une des punitions de la Maison, & une des plus pénibles, le lit n'étoit pas remboursé à l'homme ainsi puni. La vente des lits n'est établie à Bicêtre que depuis environ seize ans, &

ſeulement par un Réglement du Bureau général, qui changeant ainſi l'eſprit de la fondation, & pour le ſeul motif de l'augmentation des revenus, éloigne tous ceux qui n'ont pas quelque reſſource ou quelque protection de cette douceur, objet du deſir de tous les pauvres de la Maiſon. Les très-anciens employés obtiennent cependant un lit ſeul ſans le payer.

Cette vente des lits n'eſt pas le ſeul profit fait par l'Adminiſtration de l'Hôpital ſur les pauvres. Le même calcul ſe retrouve ſouvent, & n'eſt pas non plus particulier à l'Hôpital-général. Il ſemble qu'il devroit être banni de toutes les Maiſons deſtinées à ſecourir la misère. Que de moyens, que de prétextes ne donne-t-il pas aux murmures, au mécontentement & aux abus.

La régle d'admiſſion trangreſſée ſouvent pour l'âge ou les infirmités, l'eſt encore pour les conditions exigées de l'indigence abſolue; d'abord un penſionnaire de trois cents livres, de quatre cents livres, peut ſans doute vivre ailleurs qu'à Bicêtre, où tant d'autres ſans reſſources ne peuvent arriver; ils ne devroient donc pas y être admis; & dans ce nombre encore, il eſt des hommes qui jouiſſent d'un revenu fort au-deſſus de leur penſion. La penſion vaut, comme nous l'avons dit, une plus abondante nourriture au penſionnaire, mais cette nourriture lui eſt ſervie auprès de celui qui, ne payant rien, eſt plus mal nourri : il eſt facile de concevoir combien cette diſtinction humilie & peut aigrir celui qui ſe trouve plus mal traité. Elle eſt réellement contraire à tout véritable eſprit de bienfaiſance, puiſque

la consolation & la bonté sont les conditions premières de tous secours à donner aux malheureux. Cette réforme des pensionnaires seroit une des plus instantes opérations à faire. Que les Hôpitaux soient ouverts à ceux qui ont un revenu évidemment insuffisant pour vivre, rien n'est plus desirable; mais qu'en affligeant les vrais pauvres par cette cruelle comparaison, ces hommes un peu moins misérables fassent encore le mal, ou d'usurper la place de malheureux sans ressource, qui y seroient admis, ou d'encombrer les Salles d'un plus grand nombre d'hommes qu'elles n'en devroient contenir, voilà ce qu'une bonne Administration ne devroit pas souffrir, & ce que les anciens usages & une longue habitude ne peuvent absolument justifier.

On a peine encore à concevoir qu'une Maison aussi considérable n'ait aucun moyen de soigner ses malades: à quelques Infirmeries près pour les Gouverneurs, Gouvernantes & employés, il n'est aucune ressource pour les malades; les fous & les prisonniers sont aussi traités dans des Salles destinées à les recevoir, mais seulement parce que la Maison répond d'eux. Tout ce qui n'est que pauvre, est, dès qu'il est malade, porté à l'Hôtel-Dieu; la rigueur des saisons, leur intempérie, le caractère de la maladie, rien ne trouve grace contre la régle de la Maison, qui veut que ces malheureux soient voiturés à l'Hôtel-Dieu, entassés dans un tombereau non suspendu, ou, s'ils sont dans le cas le plus grave de maladie, portés à bras sur des brancards découverts, couchés sur une simple toile, & confiés ainsi à des vieil-

lards de la Maiſon ; que leur manque de force oblige de s'arrêter ſans ceſſe dans le trajet qui n'eſt pas moins long qu'une lieue ; auſſi aſſure-t-on que le nombre de ceux qui meurent en chemin eſt très-grand : cet uſage barbare n'a pu encore être motivé que par ſon ancienneté même, ce qui rappelle cette terrible vérité, que dans les établiſſemens inſtitués pour le ſecours des malheureux, il ſuffit d'avoir une fois violé l'humanité pour affoiblir & uſer la compaſſion naturelle.

Le Gouvernement a ſenti toute l'horreur de cetuſage ; par un Arrêt du Conſeil de 1781, il a ordonné qu'il ſeroit conſtruit dans chaque Maiſon de l'Hôpital-général une Infirmerie ſuffiſante pour recevoir tous les malades ; mais les Adminiſtrateurs n'ont pas cru pouvoir commencer à-la-fois les Infirmeries dans toutes les Maiſons ; le tour de Bicêtre n'eſt pas encore venu, & cet uſage qui révolte tous ceux qui le connoiſſent, dont les Adminiſtrateurs gémiſſent les premiers, eſt cependant toujours maintenu.

Il ſemble qu'une réviſion exacte de tous les hommes admis à Bicêtre, comme pauvres, eût donné aſſez de places pour recevoir les malades ; il ſemble que l'humanité ſeroit mieux ſervie en diminuant le nombre de ceux que ces Maiſons aſſiſtent, pour pouvoir les traiter tous dans l'état de maladie ; il ſemble enfin que la Maiſon pourroit, pour remplir ce devoir d'humanité, ſe débarraſſer d'un aſſez grand nombre de claſſes dont ſon Edit de création ne preſcrivoit pas l'admiſſion ; car peut-on réellement appeler Maiſon de charité, de ſecours,

de bienfaiſance, un établiſſement qui augmente à un auſſi haut point la chance des mortalités.

L'épilepſie, les humeurs froides, la paralyſie donnent entrée dans la Maiſon de Bicêtre ; mais ces maladies ſont alors conſidérées comme infirmités incurables, & leur guériſon n'eſt tentée par aucun remède, quelque peu invétérée que ſoit la maladie, & quelque ſoit l'âge du malade. Ainſi un enfant de dix à douze ans, admis dans cette Maiſon, ſouvent pour des convulſions nerveuſes qui ſont réputées épileptiques, prend, au milieu des véritables épileptiques, la maladie qu'il n'a pas, & n'a, dans la longue carrière dont ſon âge lui offre la perſpective, d'autre eſpoir de guériſon que les efforts rarement complets de la nature. Ces efforts ſalutaires, ſi peu communs dans cette eſpèce de maladie, ſont encore contrariés à Bicêtre par le local des ſalles qui leur ſont deſtinées : elles ſont toutes étroites, baſſes, une entr'autres eſt ſous le toit & reçoit la chaleur du ſoleil au travers des tuiles qui la leur communiquent d'une manière dangereuſe pour la maladie dont ils ſont atteints ; enfin, dans ces ſalles où les malades de tout âge ſont confondus, où même on voit des hommes non attaqués de cette maladie, on en voit encore, comme dans tous les emplois de cet établiſſement, que leur ſanté, leur âge & leur peu de misère, devroient exclure de cette Maiſon. Ces malades, confiés aux ſoins de deux ſeuls Gardiens, ſont plus véritablement abandonnés à eux-mêmes, ou aux ſoins de leur camarade, dans le moment de leurs criſes ; auſſi arrive-t-il fréquemment des

accidens graves par les coups qu'ils se donnent.

Les enfans scrophuleux, dartreux, taigneux, imbécilles, sont aussi confondus dans les mêmes salles, quoiqu'il y en ait plusieurs destinées à ces genres d'infirmités, & trois de ces enfans couchent ensemble dans deux petits lits joints à cet effet: ainsi, indépendamment de l'incommodité momentanée pour ceux qui souffrent davantage, d'être sans cesse interrompus par le mouvement & le bruit des moins souffrans, il se fait une communication continuelle des maux de toute espèce dont ils sont attaqués, & chacun a nécessairement bientôt ceux de tous. Si une maladie vive se joint à ces maux habituels, ces enfans sont portés à l'Hôtel-Dieu, comme tout ce qui dans cette Maison, n'est pas premier employé, prisonnier ou fou.

Nous ne pouvons trop le répéter, le long usage de cette pratique, vraiment indigne d'une Maison qui a pour but de secourir & de soulager l'humanité, étourdit les Administrateurs sur les funestes inconvéniens qui en résultent, inconvéniens qu'ils reconnoissent sans doute, mais dont le peu d'espace de la Maison, les raisons de dépenses, & tous les obstacles si communs opposés aux innovations, éloignent toujours la réforme; il en est peu cependant de plus nécessaires à détruire promptement, & nous sommes assurés qu'ils le feront des premiers quand on s'occupera d'en supprimer quelques-uns.

Les fous sont à Bicêtre comme les épileptiques & les écrouelleux, jugés incurables dès qu'ils arrivent dans la Maison; ils n'y reçoivent aucun traitement. Ils paroissent généralement conduits avec douceur. Le

quartier qui leur eſt deſtiné contient cent ſoixante-dix-huit loges, & un pavillon à deux étages, où ils couchent ſeuls, à trois lits près communs à deux. La grande quantité de malades dont cet établiſſement eſt encombré oblige quelquefois de les mettre deux dans une même loge, ce qui, comme on le juge facilement, occaſionne alors des querelles fréquentes, & la néceſſité de les ſéparer : un Gouverneur & treize employés ſervent ce département. Les fous ſont toutes les nuits renfermés dans leurs loges ou dans les ſalles, mais ils ont toute la journée la liberté des cours quand ils ne ſont pas furieux. Le nombre de ceux-ci eſt peu conſidérable, il varie ſelon les ſaiſons ; dix ſeulement étoient enchaînés parmi les deux cent ſoixante-dix individus enfermés le jour de notre viſite ; il eſt vrai que dans ce nombre cinquante-deux ne ſont pas fous. On aura peine à croire que le peu de reſpect pour l'humanité malheureuſe & ſouffrante aille juſqu'à réunir des hommes qui ont l'uſage de leur raiſon avec ceux qui l'ont perdue : de ce nombre ſont dix-huit épileptiques & trente-deux hommes arrêtés par ordre du Roi pour inconduite, prévention de crime, pour toute cauſe enfin qui, juſte ou non, ne devoit pas faire placer ces malheureux parmi les fous. Sur l'obſervation que nous en avons faite aux Adminiſtrateurs, ils nous ont répondu que ces hommes étoient mieux là, qu'ils ne ſeroient les uns aux ſalles des épileptiques & infirmes, les autres aux ſalles de force ; qu'ils y jouiſſoient d'une ſorte de liberté, de douceur, qu'ils n'auroient pas dans le lieu qui naturellement leur eſt deſtiné ; enfin,

on a voulu nous prouver que c'étoit pour un meilleur traitement, & par préférence, qu'ils étoient ainſi placés; & cependant une des punitions infligées aux épileptiques & autres infirmes des ſalles, même aux bons pauvres, eſt de les mettre parmi les fous : cette inſouciance eſt bien éloignée de la piété éclairée & ſoigneuſe pour le malheur par laquelle il reçoit tous les adouciſſemens, toutes les conſolations poſſibles, & s'il eſt vrai qu'elle ne puiſſe pas être écoutée dans de grands établiſſemens de charité, il faut alors les faire moins conſidérables, en multiplier le nombre ; car peut-on jamais, en voulant ſecourir la misère, conſentir à paroître dégrader l'humanité. Malgré la nullité de traitement pour les fous, & la réunion de différentes eſpèces de cette maladie, on nous a aſſuré qu'une cinquantaine environ par année, recouvrent la raiſon, & dans ce nombre deux tiers au moins de ceux qui ont été traités à l'Hôtel-Dieu ; ils ſont alors mis en liberté.

Le Gouverneur & les employés de ce département nous ont dit que rien n'étoit plus rare que de voir les fous devenir épileptiques, les épileptiques devenir fous & les hommes ſains gagner aucune de ces maladies ; mais nous avons cru cette aſſertion, qui choque toutes les lumières de l'expérience, plutôt l'excuſe d'un mauvais uſage, qu'une vérité à laquelle il falloit néceſſairement ajouter foi.

Les cours ſont très-aérées, & ſi les loges n'étoient pas au-deſſous du niveau du terrain, & par conſéquent humides, elles ne ſeroient pas mauvaiſes pour un homme

ſeul ; on y reprocheroit cependant toujours l'inconvénient d'être ſous le toit, & de ne pas préſenter aux eaux un écoulement qui les en écarte.

La Maiſon de force contient des ſalles, des cabanons, des infirmeries, des cachots anciens & nouveaux.

Les hommes détenus dans cette Maiſon, au nombre de quatre cent vingt-deux, à l'époque de notre viſite, le ſont, ou par ordre du Roi, c'eſt-à-dire pour inconduite, plus ou moins grave, ſelon la facilité des Miniſtres qui avoient ce département, ou par Arrêt du Parlement & pour commutation de peine, ou par Sentence de la Prévôté.

Les ſalles ſont deſtinées au commun des détenus, ils y ſont en plus ou moins grand nombre, & n'en ſortent jamais. Là, l'homme invétéré dans le vice eſt réuni avec celui pour qui la détention dans cette Maiſon eſt la punition de ſa première faute. Ainſi ce lieu de correction en eſt un de corruption néceſſaire pour le jeune homme qu'un inſtant a égaré. Enhardi par le récit des crimes, il ſort criminel d'un lieu où il n'étoit entré que foible, & digne d'une protection ſévère contre lui-même. C'eſt cependant de la correction d'une première faute qu'une ſage Adminiſtration doit attendre le repentir & l'amendement. Quel profitable uſage pour les mœurs & l'ordre public ne pourroit-on pas faire de la retraite abſolue, par laquelle un homme coupable, auquel il ſeroit donné des moyens de travail, ſeroit laiſſé quelques temps à ſes remords & à ſes réflexions, & dont il ſeroit doucement tiré par de ſages conſeils,

par

par des converſations utiles, par l'apparence de l'intérêt pour ſa ſituation & ſes malheurs. Tous ces ménagemens, tous ces ſoins eſſentiellement recommandés par la morale & l'humanité, ſont le devoir ſtrict d'un bon Gouvernement : ſans doute on ne devoit pas s'attendre de les rencontrer dans les Maiſons de force, qui juſqu'ici n'ont été regardées en France que comme des geoles ; mais peut-être auſſi pouvoit-on eſpérer ne pas les y voir ſi cruellement méconnus : l'uſage & le défaut de place, voilà, dans ce lieu, les excuſes de tous les abus.

Cette incurie eſt peut-être plus choquante encore dans l'emploi deſtiné à recevoir les enfans jugés criminels par Arrêts du Parlement, & condamnés à tenir priſon au moins juſqu'à leur majorité. Nul moyen ſalutaire n'eſt employé pour les rendre meilleurs, & au milieu d'eux ſe trouvent des enfans reçus dans la Maiſon, dont on ne veut que punir la déſobéiſſance ou réprimer l'étourderie. Enfin, nous y avons vu cinq à ſix enfans qui, envoyés de la Pitié à Bicêtre pour y être traités de la gale, avoient été mis depuis leur guériſon dans ces dortoirs, comme en un lieu de dépôt, d'où l'on ſe propoſoit ſans doute de les tirer bientôt, mais où probablement ils euſſent reſtés quelque temps encore, ſans l'horreur que nous en avons témoigné, & qui leur a valu leur ſortie ſur-le-champ.

Mais c'eſt dans les Infirmeries de la Force que ce pernicieux & barbare abus eſt porté au plus haut point. Comme elles ſont deſtinées aux fous ou aux renfermés comme tels, aux priſonniers de Bicêtre, aux enfans de

la correction, aux prisonniers envoyés du Châtelet, tous les âges sont réunis, le criminel & le malheureux, l'homme sans raison & l'homme sain d'esprit; enfin, celui que la pitié a sauvé de la corde, qui a vieilli dans le crime, & le malheureux enfant, coupable à peine d'une légère faute. C'est-là que ces misérables tiennent école de vices & de crimes, & corrompent de toutes les manières ces infortunés enfans qui présentoient tant de moyens d'être remis dans le chemin de la probité & de l'honneur, & à qui celui du désordre reste seul ouvert. On ne peut s'arrêter long-temps sur les sentimens de peine & d'horreur qu'inspire une si funeste insouciance, toujours & éternellement motivée par l'habitude, raison de tous les abus.

Pensons avec douceur qu'elle va disparoître devant une humanité plus éclairée, plus morale, plus politique, & que le souvenir de ces pratiques atroces servira, comme tant d'autres, à honorer l'époque d'où datera le redressement de tant d'injures, & le soulagement de tant de malheurs.

Revenons aux prisonniers : ceux qui ne sont pas enfermés dans des salles communes, le sont dans des cabanons; mais ce sont plus communément ceux qui paient pension, ceux qui sont recommandés, ou enfin ceux qui jadis employés dans l'espionage de Paris, à présent détenus eux-mêmes pour leur compte, seroient exposés au ressentiment de leurs nouveaux camarades, dont ils pourroient bien avoir provoqué la détention dans leur ancien métier : l'expérience a prouvé qu'il y

alloit de leurs jours de les laisser dans les salles communes. Ces cabanons sont des chambres particulières, de huit pieds en quarré chacune, bien éclairées, bien aérées, garnies d'un lit, d'une chaise & d'une table; elles sont à chaque étage d'un bâtiment qui en contient trois, séparées par un large corridor: il existe un quatrième rang, plus enfoncé, par conséquent plus isolé, plus obscur & plus mal sain que les autres, qui sert habituellement de prison aux prisonniers, & qui étoit aussi employé comme cabanons ordinaires, quand il y avoit foule. Les prisonniers des cabanons ne sortent jamais de leur prison, ils conversent ensemble par leurs fenêtres ou par leur guichet qui est ouvert deux heures par jour : ils peuvent, avec l'approbation de l'Econome, travailler au poli des glaces, ou à tourner le puits; mais le nombre des travailleurs est borné, & les prétendans doivent attendre leur tour. Le premier de ces ouvrages, plus dur que l'autre, ne peut guères valoir que cinq à six sols par jour à ceux qui travaillent bien, tandis que le travail du puits leur en produit neuf ou dix. Les ouvriers du poli des glaces ne sont admis au travail du puits que successivement, & lorsqu'il y a place : ce genre de travail vient récemment encore d'être ôté aux prisonniers, pour être donné aux bons pauvres; la tentative d'une révolte parmi les prisonniers qui travailloient, en a été la cause. Le travail des glaces est aussi presque nul aujourd'hui; ainsi voilà les prisonniers absolument sans occupation. Ceux que l'horreur des récits, des propos, des conseils de leurs camarades, pourroit engager à fuir les salles communes,

pour échapper à leur contagion, ſont forcés d'y demeurer. Et que peut-on eſpérer d'hommes criminels, que l'on achève de corrompre par l'oiſiveté, à qui l'on ne donne que la facile poſſibilité de tramer des complots pour l'avenir, de cimenter la vraiſemblance des ſuccès de leurs coupables projets, par l'expérience de tous les crimes dont ils ſont environnés, & qui, renvoyés plus ou moins tôt de ces priſons, n'apportent plus dans la ſociété d'autres moyens de ſubſiſter que l'exécution des crimes qu'ils ont ſi profondément médités ? la punition & la ſûreté du moment, voilà, on le répéte, quelles ſont les ſeules vues que l'on ſe ſoit juſqu'ici propoſé en France dans la détention des coupables. L'eſpoir de leur correction n'eſt jamais entré dans le calcul ; auſſi peut-on dire, dans la plus exacte vérité, de ces priſons, ce que nous avons dit des ſalles où ſont entaſſés tous les genres de maladies & d'infirmités : celui qui n'y arrive que coupable d'une faute, en ſort infecté de tous les vices, & avec la profonde empreinte de tous les crimes. La punition des priſonniers eſt le plus communément un retranchement de nourriture, c'eſt auſſi la punition commune de la Maiſon : on les met encore dans une eſpèce d'armoire, extrêmement baſſe, connue dans la Maiſon ſous le nom de *Malaiſe*, & où les plus petits hommes ne peuvent reſter debout.

On faiſoit jadis un grand uſage de cachots : nous en avons vu huit placés ſous la Chapelle, à quinze pieds ſous terre, reſſerrés dans une eſpace de trois pieds ſur cinq, & ne recevant d'air que par des trous percés en

zigzag, & prolongés dans une profondeur oblique de vingt pieds. On ne peut entendre sans la dernière horreur que des hommes déja privés de leur liberté, ou pour leur vie, ou pour un long terme, étoient, à la volonté du Gouverneur ou de l'Econome, jetés dans ces cachots, chargés de chaînes, & oubliés pendant des mois & des années entières. On en nomme plusieurs qui y ont passé douze à quinze ans : un nommé Duchatelet, compagnon de Cartouche, & qui, pour l'avoir décélé, a obtenu grace de la vie, y en a passé trente-sept : jadis on y a enfermé des femmes ; il y a trois mois que cet horrible abyme étoit encore habité. Se peut-il qu'une pareille inhumanité se soit encore exercée de nos jours ? graces au Ciel & à la Révolution, elle ne se renouvellera plus.

Nous avons même la consolation d'annoncer que le Roi, récemment instruit de l'existence de ces abymes affreux, a ordonné de les combler, & a voulu que cette dépense fût faite par lui, d'où il résulte trois vérités satisfaisantes, la destruction absolue de ces cachots, une preuve nouvelle de la justice & de l'humanité personnelle du Roi ; enfin, une nouvelle certitude que le mal fait en son nom n'étoit pas à sa connoissance, & que ceux qui, par méchanceté ou par engourdissement, autorisoient ou toléroient ces vexations, ne pouvoient y parvenir qu'en les dérobant aux yeux du Roi.

On a pratiqué, depuis trois ou quatre ans, dans une partie des bâtimens de la Force, huit cachots nouveaux, qui paroissent réunir à la sûreté désirable pour

ces sortes de lieux, toute la salubrité dont ils sont susceptibles : il faut espérer que la grande dépense que leur construction a occasionnée sera entièrement perdue, & que même les geoliers reconnoîtront bientôt, que si la société a le droit de priver de la liberté pour la vie un de ses membres dont elle juge la communication dangereuse, elle n'a pas celui de rendre cette captivité atroce, & d'étendre sa sévérité au-delà de la sûreté. Peut-être aussi est-il permis d'espérer qu'à l'avenir une législation plus réfléchie prescrira pour ceux des Citoyens que la société devra rejeter de son sein, une correction plus salutaire, plus propre à mettre à profit la réflexion du repentir, plus utile à l'ordre public, plus adaptée enfin aux droits & aux besoins de l'homme, que la triste demeure où l'on enchaîne à jamais toutes ses facultés.

Les bâtimens de la Force renferment encore, comme nous l'avons dit, plusieurs salles d'Infirmeries, dans lesquelles on ne traite que les maladies des prisonniers & des fous. Les différentes prisons de Paris y envoient aussi leurs malades. Les maladies vénériennes & la gale sont celles qui y abondent le plus. Les malades couchent trois dans deux lits ; leur grand nombre oblige souvent de mettre des brancards au milieu de ces salles extrêmement petites & peu aérées : le défaut d'eau prive ces malades de l'usage des bains : quand ils sont guéris ou manqués, ils sont renvoyés dans leur salle ou réclamés par les prisons de Paris, s'ils ne sont pas de la Maison. Rien ne présente un aspect plus hideux que toutes ces salles de traitement où règnent la mal-propreté, le

désordre, les vices en pratique, & les crimes en prédi cation.

Indépendamment de ces Infirmeries, la Maison en contient encore dans un de ses bâtimens deux pour les vénériens, hommes & femmes, qui, n'étant pas détenus dans la Maison, présentent un certificat des Chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, & se font enrégistrer pour attendre leur tour de traitement : cinquante-quatre femmes & cinquante-six hommes sont traités dans le même temps. Le traitement dure à peu-près deux mois, tant pour le soin des malades que pour le nétoiement des salles ; ainsi il y a environ six cent soixante malades vénériens annuellement traités. Quoique six cent soixante malades soient seulement traités, il s'en présente dix-huit ou dix-neuf cents pour l'être, & le nombre des inscrits seroit plus grand si l'attente du traitement étoit moins longue. L'ancienneté de leur inscription, la gravité & l'urgence de leur mal doivent leur servir de titre pour obtenir le traitement ; on sent facilement que la faveur en est un plus sûr, aussi voit-on des malades inscrits depuis plusieurs années sans avoir été appelés au traitement, & même depuis plus d'un an admis dans la Maison pour attendre leur tour, sans qu'il soit encore venu.

Car il y a dans les mêmes bâtimens plusieurs salles *d'expectans* pour les hommes & pour les femmes. Là, vingt ou vingt-cinq lits servent quelquefois à deux cents personnes : quatre y couchent à-la-fois, tandis que quatre autres, étendus par terre, attendent leur tour pour les remplacer ; & ces hommes ou femmes, ainsi entassés,

ſont déja ſi grièvement malades, qu'ils portent preſque tous des plaies qui demandent des traitemens proviſoires juſqu'à ce que la maladie puiſſe être attaquée. Auſſi de quatre-vingt-dix perſonnes à peu-près, qui meurent annuellement parmi les vénériens, deux tiers ſuccombent dans la ſalle des expectans, moins encore de la maladie dont ils viennent chercher la guériſon, que de la contagion infecte de l'air qu'ils y reſpirent. Les fièvres putrides & la gangrène y ſont très-fréquentes.

Les ſalles de traitement, toutes petites, baſſes, mauvaiſes, ne le ſont cependant pas au même degré; la faveur qui accorde le traitement, indépendamment des titres d'ancienneté ou d'inſtance du mal, accorde auſſi la préférence des ſalles: mais on croira avec peine qu'aucun Infirmier ne ſoit chargé du ſoin des malades, le moins incommodé ſoigne les autres: le même défaut d'attention ſe porte, & ſur les linges & ſur les draps, & ſur tout le traitement de ces malheureux qui ſemble leur être fait par la plus froide inſouciance. Quelques malades nous ont fait entendre que ces ſoins, quelqu'inſuffiſans qu'ils fuſſent, n'étoient pas abſolument gratuits. Nous ne pouvons garantir la vérité de cette aſſertion, que nous ſommes diſpoſés à ne pas croire; car elle nous a été contredite, & par d'autres malades, & par les Chirurgiens: mais ſi jamais un abus de cette eſpèce pouvoit être excuſé, ce ſeroit pour ces Chirurgiens qui n'ont pour tout traitement qu'une nourriture inſuffiſante, qui ne reçoivent, ou point d'appointemens, ou des appointemens très-modiques, & qui cependant, dans la force

de l'âge ; écrasés de fatigues, passant la plus grande partie de leur temps dans cet air infect, éprouvent la nécessité de quelques dépenses. Si cet abus existe, la faute en est à l'Administration, qui s'en excuse toujours sur les anciens usages.

On traite aussi, dans ce pavillon, quelques étrangers de la gale ; mais, par une sorte de prédilection, il existe un projet de traiter à l'avenir ces malades étrangers dans un établissement qui doit être formé aux Capucins de la rue Saint-Jacques. Des dépenses assez considérables ont même déja été faites, dans cette intention. Il paroît qu'elles sont suspendues ; cependant il seroit bien pressant de débarrasser la Maison de Bicêtre de ce traitement, qui n'y a lieu que depuis environ cinquante ans, & toujours en vertu de Réglements particuliers, & qui tient une place qui pourroit être utilement occupée par une Infirmerie : au moins si cette Infirmerie ne contenoit pas tous les malades de Bicêtre, elle recevroit ceux à qui leur âge & la gravité de leur mal mériteroient cette preférence : quelques-uns au moins seroient arrachés à la vraisemblance de la mort ; car indépendamment de quatre cents qui meurent, ou d'accidens ou de vieillesse, dans la Maison, ou de maladie dans les Infirmeries, un nombre au moins égal meurt à l'Hôtel-Dieu, ou dans les voitures & brancards qui les y conduisent.

Un Chirurgien gagnant Maîtrise, deux Compagnons & quatre Elèves, sont chargés de tous les malades de la Maison, de la visite des salles, du pansement des

bleſſés. Il eſt vrai que l'établiſſement paie un Médecin & un Chirurgien en chef ; mais ceux-ci, chargés de preſque toutes les Maiſons de l'Hôpital-général, & de beaucoup de malades particuliers, viennent viſiter une fois par ſemaine chacune de ces Maiſons ; & leurs ſoins paſſagers ſe portent, ou ſur des maladies extraordinaires, ou ſur les incommodités des Sœurs & des Officiers. Nous nous interdiſons toute réflexion ſur cet inconcevable arrangement, qui, appliquant les plus forts ſalaires à ceux qui rendent le moins de ſervices, fait toujours les pauvres victimes de ſes funeſtes conſéquences.

Quoique la Pharmacie générale de l'Hôpital-général ſoit à la Salpêtrière, une très-grande eſt établie à Bicêtre, pour les beſoins de la Maiſon. Il nous a ſemblé que ſon régime prêtoit bien des moyens aux Chirurgiens, s'ils en vouloient uſer, de ſe dédommager de la trop grande modicité de leur traitement.

La nourriture des pauvres eſt de quatre onces de viande, trois fois par ſemaine, de légumes ou de beurre, les autres jours, & d'une livre un quart de pain. Les penſions augmentent, comme nous l'avons dit, ces quantités. Un des plus fréquens ſujets de plaintes des pauvres, eſt que ſouvent pluſieurs dortoirs entiers n'ont pas de viande les jours où ils devroient en avoir, parce que, leur dit-on, le calcul de la marmite a été mal fait. On ſent que quand la cuiſine des pauvres eſt commune avec celle des Employés de toute eſpèce, & que la règle de la Maiſon ne donne à ceux-ci qu'une livre de

viande, les pauvres ſont portés à croire que leur portion retranchée augmente celle de leurs Supérieurs. La même méfiance produit les mêmes plaintes ſur le bouillon réputé par les pauvres le reſte délayé des premières tables.

On ſent facilement combien ces plaintes peuvent être injuſtes, mais on ſent auſſi combien elles devroient être prévenues par un ordre de choſes qui les rendît ſans vraiſemblance.

Le plus grand mal de cette Maiſon, le vice qui nous a le plus frappé parce qu'il porte ſur une plus grande maſſe d'hommes, & qu'il pourroit être facilement réparé, c'eſt le défaut de travail dans toutes les claſſes de la Maiſon. De l'aveu des Adminiſtrateurs & de l'Econome, une moitié au moins des bons pauvres pourroit être occupée, & une Adminiſtration éclairée les emploieroit tous ; car elle ſentiroit que le prix réſultant du travail eſt moins à conſidérer que l'avantage d'éloigner l'oiſiveté d'un tel établiſſement.

Les enfans de la correction, les enfans de chœur ne ſont eux-mêmes ni forcés ni encouragés au travail : jadis ils étoient occupés à faire des lacets, des lizières, mais comme la Maiſon n'en trouve pas de débouché, leur travail eſt depuis quelque temps ſuſpendu, & ils ſont laiſſés dans une entière inoccupation.

Ce vice, vraiment condamnable, peut le paroître plus encore, ſi l'on remarque que les Edits portant établiſſement de ces Hôpitaux, enjoignoient de faire travailler ceux qui y étoient réunis, & donnoient même toutes les facilités poſſibles pour le débit de la main-d'œuvre.

La promenade dans les cours, voilà le seul passe-temps de plus de deux mille cinq cents hommes, dont on pourroit rendre le travail extrêmement utile, & pour l'économie de la Maison, & pour leur propre avantage, même pour leur propre amusement.

Quatre ou cinq marchands privilégiés de la Maison, & payant pour y tenir boutique, vendent bien cher à ces malheureux ce qu'ils peuvent payer; car il faut que leur petite finance se retrouve sur le prix de leurs marchandises; un Marchand de vin & d'eau-de-vie, vend au profit de la Maison ces deux denrées dont il se fait un grand usage, & dont l'oisiveté augmente la consommation.

Le profit de quarante-six mille liv. que fait l'administration sur cette vente est-il légitime? Est-il permis à un établissement de charité d'asseoir ainsi un impôt sur le malheureux, & de l'assurer par un privilége exclusif qu'il étend à volonté? Ne devroit-on pas écarter soigneusement jusqu'à la possibilité des plaintes que de pareils trafics appèlent si justement? Que de maux ne doivent pas en résulter dans une aussi grande maison? Méfiance, murmure des subalternes, mécontentement envers les supérieurs; vengeance, duretés, mauvais traitement de ceux-ci, enfin malheur & injustice pour tous.

Indépendamment des sept cent soixante-neuf employés qui, comme nous l'avons dit au commencement de ce rapport, font le service de la maison, une garde uniquement aux ordres de l'économe est chargée de maintenir la police, de conduire les pauvres dans les prisons & les cachots, de

veiller sur les cabanons. Elle est composée de deux officiers, cinq sergens, soixante & dix-huit soldats. Leur nourriture & entretien coûtent à l'administration environ trente-huit mille cinq cents livres, ajoutant ce nombre de gardes à celui des différens employés, on trouve que la totalité s'élève à huit cent cinquante-quatre, ce qui donne un employé pour un peu moins de pauvres ou détenus, & le total général de la dépense de la maison, nous fait porter celle des employés à deux cent trente & un mille deux cent soixante-cinq liv.

A ces détails nous ajouterons que le coup-d'œil général de la maison nous a présenté une administration assez bien ordonnée, mais sans soin, sans bienfaisance, sans véritable principe d'humanité. Il est vrai que ces soins consolateurs, & cette pitié compatissante ont jusqu'ici été peu exercés dans nos hôpitaux de France, & doivent l'être plus difficilement dans un établissement aussi immense; mais il nous a semblé que les soins destinés aux infirmités & à l'indigence, pourroient être facilement rendus plus complets & plus utiles qu'ils ne le sont à Bicêtre, sans augmenter la dépense.

La maison de Scipion fournit tous les vivres de Bicêtre comme ceux de toutes les autres maisons de l'Hôpital-général. Toutes les fournitures & habillemens sont aussi envoyés du magasin commun.

Le compte de cette maison dont est chargé l'économe, est donc très-borné; il a été porté l'année dernière à cent deux mille liv., & la dépense à huit cent cinquante-six mille liv.; le bénéfice est versé par lui dans les mains du receveur général des pauvres. Dans la recette, les

ſommes réſultantes des penſions s'élèvent à trente-deux mille ſix-cent ſoixante-cinq liv. ; celles de la vente du vin & eau-de-vie à quarante-ſix mille liv., & celle des lits ſeuls à onze mille huit-cent ſoixante & dix liv.

Tels ſont les renſeignemens particuliers que nous avons pu prendre à Bicêtre. Les comptes des autres maiſons de l'Hôpital, ajouteront à tout ce que nous trouverons nous-mêmes d'inſuffiſant à celui de cette maiſon, & en compléteront l'enſemble.

MAISON DE SAINTE-PÉLAGIE.

Nous devons encore vous rendre compte de Sainte-Pélagie. Cette maiſon dépendante en partie de l'adminiſtration générale des hôpitaux, parce qu'elle en reçoit en avances ſes denrées de comeſtibles, étoit & maiſon de force, & maiſon de retraite. Elle recevoit & enfermoit les filles & femmes débauchées d'après des ordres du Roi. Les Décrets de l'Aſſemblée lui ont ôté cette attribution, & la force n'exiſte plus. Cette maiſon eſt encore maiſon de retraite pour les filles & femmes repentantes. Elle ſert auſſi d'aſyle aux filles d'une certaine claſſe, qui, recommandées à la ſupérieure & connues d'elle, viennent y faire en ſecret leurs couches, & échappent ainſi à la honte & aux reproches publics. Elles y trouvent conſolation, bon traitement, ſecours néceſſaires, ſecret abſolu, & ſécurité complette. Ces aſyles devroient être multipliés dans Paris, & répandus dans les provinces. Que de réputation ils ſauveroient ! Que d'enfans en

seroient conservés, & combien de filles seroient, par la confiance du mystère, ramenées à une bonne conduite, à qui aujourd'hui la publicité de leur malheur ne laisse d'autre partie que de se jetter dans le vice.

Les religieuses qui conduisent cette maison sont de l'Ordre de Saint-Thomas de Villeneuve. Nous avons tous été frappés de leur ton honnête, décent & gai, elle semblent très-aimées dans leur maison.

Les revenus de cette maison consistent en 4800 liv. de revenu fixe, & en celui de pensions, tant des personnes retirées dans cette maison de refuge, que des pensionnaires logées dans l'enclos. Une éducation de jeunes filles entièrement séparées de la maison de refuge, n'y ayant aucune communication, quoique gouvernée par les mêmes dames, aporte encore à la masse commune, & augmente les revenus de la maison.

MAISON DE LA SALPÊTRIÈRE.

La maison de la Salpêtrière est la plus considérable des établissemens qui dépendent de l'Hôpital-général, & même de tous les hôpitaux connus ; elle renfermoit au commencement de Juin six mille sept cent quatre individus. A l'exception de quelques hommes qui vivent avec leurs femmes dans un quartier séparé sous le nom de *ménages* ; cet hôpital ne contient que des femmes : il réunit, dans la même enceinte, tous les âges de la vie, depuis la plus tendre enfance jusqu'à la caducité ; & les intermédiaires de ces deux termes sont remplis par toutes les misères & les infirmités de la nature humaine.

La première réflexion qui se présente contre un établissement de cette nature est son étendue ; l'impossibilité d'une surveillance exacte y est démontrée, & la multiplicité des soins qu'il exigeroit y est impraticable.

Cette maison, ainsi que toutes celles de l'Hôpital-général, est divisée par emplois ; mais comme aucune règle n'a déterminé cette classification, nous croyons plus simple de suivre dans le compte que nous allons en rendre, la graduation des âges, & la division des infirmités.

Les enfans placés à la Salpêtrière sont, ou des enfans dont la pauvreté des parens est constatée, ou des enfans illégitimes. Ces deux classes ne sont admises que depuis un an jusqu'à douze. C'est de la maison des Enfans-trouvés de Paris que sont envoyés la plupart de ceux de la seconde classe, parce qu'elle ne garde pas les enfans qui y sont apportés, plus âgés que d'un an.

Quelques femmes pauvres, souvent quelques filles enceintes sont réunies dans un dortoir commun, en attendant qu'elles puissent aller faire leurs couches à l'Hôtel-Dieu. Elles y reviennent ensuite avec leurs enfans. Après le sevrage, l'enfant & la mère doivent sortir de la maison ; quelquefois elles y restent l'un & l'autre. Si c'est un abus, la misère qui le fait solliciter, & la pitié qui l'accorde, le rendent bien excusable. Cette classe de femmes nourrices est un des établissemens les plus utiles de la maison ; beaucoup de celles que l'extrême indigence force à y avoir recours, sans cette ressource, abandonneroient leurs enfans, augmenteroient le nombre de mères coupables, & d'enfans malheureux, tandis qu'ainsi secou-

rues

rues elles s'attachent à leurs enfans qu'elles nourriſſent en ne les privant pas au moins de la douceur de connoître leurs parens.

La nourriture donnée aux nourrices eſt de la même nature que celle des autres pauvres, un peu plus conſidérable, & cependant inſuffiſante. Juſqu'à l'âge de ſept ans, les enfans ſortans des mains de leurs mères, ou ſimplement admis à la Salpêtrière, ſont réunis dans un lieu commun appelé la *Crêche*. Les berceaux ſans rideaux ſont propres; les dortoirs ſont paſſablement aérés, mais ils préſentent l'inconvénient de raſſembler trop d'enfans dans les mêmes lieux, & l'on ſait de quelle conſéquence il eſt que les premières années de l'enfance ſe paſſent dans un air libre & pur.

Si l'adminiſtration de l'Hôpital étoit auſſi pénétrée de cette vérité qu'il ſeroit à deſirer, elle appliqueroit à cet uſage beaucoup d'emplacement dont elle peut diſpoſer, ne fut-ce que celui des jardins.

En ſortant de la *Crêche*, les enfans paſſent dans un bâtiment où ils ſont occupés à émincer de la laine, ou à tricoter; quelques-uns couchent ſeuls, pluſieurs couchent deux. Après leur ſixième année, les garçons ſont envoyés à la Pitié; les filles ſeules reſtent dans la maiſon. C'eſt dans les dortoirs deſtinés à recevoir ces enfans que l'on peut obſerver toute l'étendue de l'inſouciance de l'adminiſtration, & les abus d'un régime meurtrier. Dans l'intérieur on reconnoîtra que le travail de la laine eſt le plus défavorable à la ſanté des enfans, la plupart ont de légères atteintes de ſcorbut, preſque toutes ont la galle,

& ſont énervées avant d'acquérir de la force. Comment ces individus, foibles, ſans prévoyance, ne gagneroient-elles pas la galle? Au-deſſus de leur dortoir ſe trouve placée une infirmerie où l'on traite des galleuſes. On pourroit demander encore pourquoi traite-t-on la galle dans cette maiſon, quand la communication eſt entière entre les filles traitées, & celles qui ne le ſont pas; &, quand par une perpétuelle, mais néceſſaire navette, les malades donnent la galle à celles qui ne l'ont pas, & celles-ci la leur rendent après leur guériſon? Auſſi toute la maiſon en eſt-elle infectée. Jeunes, vieilles, malades & bien portantes, perſonne n'en eſt exempt.

On ne fait, dans ces dortoirs, nul uſage de vinaigre, il n'y pas même de baignoires. Il ſembleroit preſque que l'air, l'eau & la propreté ſeroient des moyens entièrement inconnus à la Salpêtrière.

Si l'on conſidère enſuite qu'elle eſt la poſition du bâtiment où ſont ces enfans, on le trouve placé près de l'égout de la maiſon qui répand une odeur infecte dans les grandes pluies. L'amphithéâtre d'anatomie eſt placé au-deſſous des dortoirs, & l'air qui entre par les fenêtres eſt imprégné de tous les miaſmes putrides qu'exale la baſſe-cour où l'on entretient habituellement ſoixante-quinze cochons mis en penſion au mois par des chaircutiers de Paris. Tous les germes de corruption & de maladie ſont raſſemblés autour de ces enfans.

Telle eſt la marche que l'on ſuit à la Salpêtrière pour commencer les générations du peuple auquel les admi-

niſtrateurs n'auront à offrir un jour, pour unique patrimoine, que la force & la ſanté. En ſortant de ces dortoirs les filles paſſent à un plus vaſte. Elles y ſont au nombre d'environ ſix cents; on leur apprend à travailler en linge, faire de la tapiſſerie, de la dentelle & à broder.

La nourriture de ces jeunes filles, âgées depuis dix ans juſqu'à vingt-cinq eſt non-ſeulement incomplette, ſi on a égard aux beſoins de leur âge, mais elle eſt encore la plus mal ſaine que l'on puiſſe offrir à des eſtomacs débiles, à des enfans viciés par des maladies de peau, des affections de poitrine, & habituellement ſouffrantes par la gêne qu'elles éprouvent d'être aſſiſes huit heures par jour en travaillant ſur des bancs ſans doſſiers.

Quand on ſe fait rendre compte par écrit du genre de nourriture des pauvres, on remarque la diſtinction de la ſoupe maigre, & de la ſoupe graſſe, de la quantité de beurre, de fromage, de pois, de viande diſtribuée chaque ſemaine; mais nous nous ſommes fait repréſenter ces alimens, & ſans avoir égard aux plaintes qui nous ont été faites, nous les avons trouvés de mauvaiſe qualité, ſans apprêt, ſans cuiſſon, ſans goût, & la preuve eſt ſans replique; c'eſt que la plupart des enfans rejetent la ſoupe & ne la conſomment pas.

Les pauvres qui peuvent dépenſer deux liards, les donnent à une fille de ſervice pour faire recuire & aſſaiſonner leurs alimens, car dans ces maiſons de charité, la charité n'eſt jamais gratuite. Celles qui ne peuvent pas faire cette dépenſe, énorme pour qui n'a rien, ſont obligées

de se contenter de ce qu'on leur donne ; & elles éprouvent un tel besoin, qu'elles ramassent dans les cours les débris d'oignons, de choux & de légumes qui ne leur sont pas destinés ; delà naissent les affections scorbutiques, & les maux de bouche si fréquens dans cette maison. S'il est vrai de dire que le traitement dans une maison de charité ne doive pas être tel qu'il y appelle les fainéans, il est au moins aussi vrai qu'il doit pourvoir à une suffisante subsistance, qu'il doit fournir une nourriture saine, & que, de tous les âges de la vie, la jeunesse est celui qui exige les soins les plus complets.

Le travail tel qu'il est dirigé, nous a paru peu propre à en inspirer le goût. Il est sans récompense pour les enfans & les jeunes filles. On laisse, à ce que l'on nous a assuré, une partie du produit de ce travail entre les mains des officiers pour procurer quelque douceur à leur dortoir, mais cette distribution sujette à un grand arbitraire, est encore impolitique, en ce qu'elle n'aiguillonne pas la prévoyance des ouvriers, & ne leur laisse pas la liberté de l'emploi du prix de leur travail. Encore si la maison plaçoit le produit du travail de ces enfans, ou même la partie qu'elle voudroit leur en attribuer, cette somme modique croissant jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, terme de la fin de leur éducation, pourroit leur ménager une utile ressource. Des pruneaux, des légumes, un mouchoir plus fin, voilà les douceurs que leur travail leur procure. Ce régime de couvent ne semble pas fait pour des enfans destinés à ne rien posséder, & à vivre de leurs peines.

Le travail eſt à la tâche dans le plus grand nombre des ſalles de la maiſon, dans toutes celles où il n'eſt pas impoſé par punition, &, la tâche faite, les jeunes filles peuvent travailler pour leur compte; mais elle ſe fait lentement; le tems qui reſte eſt court, & il faut bien en donner à la diſſipation & au mouvement. Il ſeroit aiſé d'ôter à ce mode de travail ce qu'il préſente de ſervile, quand il eſt ſans récompenſe: en y proportionnant un léger ſacrifice d'argent, on augmenteroit le courage & l'eſpoir, & on en feroit ſupporter plus gaiement la contrainte. On nous a préſenté des ouvrages d'art & de goût dans la ſalle de broderie & de tapiſſerie; nulle récompenſe particulière n'eſt accordée aux plus habiles. Ainſi le ſyſtême de la maiſon tend à anéantir toute émulation dans ces ouvrières, quand la ſeule reſſource qu'elles puiſſent attendre de leur éducation, n'eſt que l'amour du travail. Les filles & femmes occupées par punition à la filature, les femmes priſonnières même, ne peuvent gagner au-delà de ſix à ſept liards par jour. Quand, d'après les comptes de la maiſon, on voit que ſur à-peu-près ſept mille individus, un ſixième ſeulement travaille utilement, & que le produit de ce travail n'eſt, année commune, que d'environ treize mille livres, on regrette que cette ſomme qui, bien diſtribuée aux ouvrières, pourroit leur être d'un ſi utile encouragement pour le reſte de leur vie, ne leur ſoit pas abandonnée.

Celles qui ne rempliſſent pas leur tâche ſont punies, en recevant la défenſe de ſortir, ſi elles ſont dans l'âge de profiter de cette faveur. On enferme les autres dans

des dortoirs où les femmes les plus vieilles sont couchées à quatre, ainsi le châtiment d'une légère faute, expose & bien souvent corrompt d'une manière irremédiable la santé d'une jeune fille, qui, pendant un séjour plus ou moins prolongé dans un lieu infect, peut gagner des maladies cruelles, ou prendre le germe des plus affreuses infirmités. On nous a assuré que, pour des fautes sans doute plus graves, on renfermoit des filles dans des loges de folles furieuses, & qu'on les chargeoit de chaînes. En lisant ces faits isolés, qui croiroit qu'il est ici question de femmes & de maison de charité ?

Très-peu d'enfans apprennent à écrire puisque, sur plus de huit-cents filles, on n'en admet que vingt-quatre à ce genre d'instruction, tandis que les maîtresses enseignent des enfans du dehors qui payent leurs leçons. Une plus grande partie apprend à lire, mais l'éducation, à cet égard, très-imparfaite, dépend encore des préférences des officières, car on sait bien que dans un hôpital, les dispositions & les talens sont comptés pour rien, si l'on n'est pas protégé.

Les effets de la protection, & de la faveur se remarquent plus scandaleusement dans une certaine classe d'enfans que la prédilection dont elles jouissent fait appeler *bijoux*. Ce sont des enfans, ou de la maison ou de Paris, admises comme pauvres sans aucun des titres qui donnent l'entrée de l'Hôpital, & que les sœurs officières & autres prennent sous leur particulière protection. Beaucoup de ces enfans payent pension à la sœur qui en reçoit tant qu'il s'en présente, & tant que le permet l'indulgence

de la supérieure. Une des sœurs en a jusqu'à neuf. Ces enfans, mieux vêtues que les pauvres, sont encore mieux nourries, plus soignées. Il s'établit une sorte de rivalité de parure entre ces enfans pauvres & au milieu de la pauvreté. Quel contraste & quel abus!

Leur nourriture qui devroit être celle des pauvres, puisqu'elles ne sont à la maison qu'à ce titre, est, comme on le sent bien, choisie sur celle des premières tables. Le supplément nécessaire est acheté des filles de cuisine, des cuisiniers, & des employés qui vendent leurs portions, & qui trouvent sans doute le moyen de s'en dédommager; & nous dirons en passant que c'est un des grands abus de la maison, abus qui, comme on le voit, porte sur toutes les classes de cet Hôpital.

Quant à celui de l'existence de ces petites filles privilégiées, rien ne peut le justifier: il est immoral sous tous les rapports. Si ces enfans d'adoption sont pauvres, pourquoi ne sont-elles pas traitées comme les pauvres? Si elles ne le sont pas, pourquoi sont-elles dans une maison de charité? Les sœurs cependant les façonnent de longue main au genre d'éducation qu'elles croient nécessaire aux places d'officières qu'elles leur destinent dans la suite, & qui jamais ne leur échappent. Ce genre d'éducation, peu soigné d'ailleurs, est toujours dirigé dans l'intention de perpétuer les préjugés & le système d'arbitraire qui constitue le régime de la Salpêtrière.

Revenons aux vrais pauvres. L'âge de vingt-cinq ans est, pour les filles élevées à la Salpêtrière, le dernier terme de leur éducation physique & morale. Parvenues

à cet âge, celles qui ne ſont pas réclamées par leurs parens, ou demandées par des perſonnes honnêtes qui veuillent bien s'en charger, ou qui n'ont ni le deſir ni la poſſibilité de ſe placer au dehors, ne quittent pas la maiſon. Elles ſe claſſent au nombre des bons pauvres, ſi elles n'obtiennent pas un petit emploi. Le nombre de celles qui reſtent eſt très-conſidérable. L'incurie, la pareſſe qu'elles ont dû contracter pendant leur ſéjour à l'Hôpital, l'ignorance des conventions ſociales, une ſorte d'hébêtement dans lequel elles ont été élevées, ſouvent des infirmités les rendent incapables de la domeſticité, ſeul état auquel cependant elles puiſſent prétendre. La plupart de celles qui ſortent de la maiſon tournent très-mal, & quand elles ne ſe livrent pas à la débauche, elles ſont renvoyées & rentrent à l'Hôpital. Enfin on aura peine à croire que quand les fondations de la maiſon donnent un trouſſeau & trois cent liv. aux filles qui ſe marient, il n'y en ait pas plus de deux (année commune) qui profitent de cet avantage.

C'eſt ainſi que la Salpêtrière dévore les générations qu'elle élève à grands frais, ou qu'elle recrute les claſſes fangeuſes de la ſociété.

La claſſe des bons pauvres eſt la plus conſidérable de la maiſon. Quelques genres de maladies ſont ſéparés; mais ſi on excepte un petit nombre de grandes diviſions, tous les âges, toutes les infirmités ſont confuſément mêlés dans ce cahos de miſères.

Une ſalle contient uniquement des aveugles; elles couchent deux. Ces femmes qui, pour la plupart viennent de l'Hôtel-Dieu, ſont cenſées incurables, &, comme

telles, on ne tente aucune opération qui puiſſe les guérir. Les paralytiques couchent ſeules dans deux dortoirs; les autres n'offrent plus qu'un mélange dégoûtant d'infirmités de tous genres, & une malpropreté qui ſoulève le cœur. On ne voit pas ſans peine combien peu on porte d'attention à ſoigner la vieilleſſe que tout engage à conſoler, à ranimer : le ſpectacle de la plupart des dortoirs de cette maiſon eſt vraiment hideux. Dans quelques-uns les femmes couchent quatre, & quelquefois cinq dans le même lit; d'autres contiennent ſous un toît très-bas & dans une très-petite largeur quatre rangées de lits; dans le jour on y eſt ſuffoqué, on ne conçoit pas comment on peut y reſpirer la nuit. Ces cloaques infects doivent recéler des germes de putridité, ſuite néceſſaire de l'amoncellement horrible d'individus déja affoiblis par la miſère, l'âge & les infirmités. C'eſt cependant ſur ce fumier, offert comme un bienfait, que toutes les claſſes pauvres de la ſociété viennent s'innoculer une mort lente. Il ſeroit facile à l'adminiſtration de réparer ces erreurs en claſſant les différens âges, en prodiguant aux pauvres une ſurveillance plus affectueuſe; car tout aigrit le malheureux, & ſa miſere même lui donne des défauts qu'une vraie compaſſion ſait ſeule ſupporter, & peut atténuer. Il ſemble auſſi qu'on trouveroit facilement le moyen de donner de l'air dans pluſieurs dortoirs, ſoit avec des ventilateurs, ſoit par de nouvelles ouvertures; mais le moyen le plus efficace ſeroit de diminuer la maſſe énorme des individus de la Salpétrière, & de réduire à une meſure préciſe le nombre des pauvres que cette maiſon doit recevoir.

Quelques dortoirs, un peu plus propres, ſont réſervés aux filles de ſervice qui ont obtenu leur retraite, & à quelques femmes plus âgées; car à l'exception d'elles & des paralytiques, le droit de coucher ſeul s'achète comme à Bicêtre, depuis quarante juſqu'à cinquante écus. On paie encore trois cents livres à la Salpêtrière la permiſſion d'occuper de petits cabinets ſéparés : il y en a quarante-un de cette eſpèce, c'eſt aſſurément payer bien cher un aſyle mal ſain & ſans air ; mais ce logement donne droit, à celle qui n'eſt pas tout-à-fait pauvre, de participer à la nourriture de l'Hôpital : ainſi il eſt doublement un abus.

Outre le profit que la Salpêtrière tire de la vente des lits & du logement, elle en tire encore un autre des penſionnaires qu'elle reçoit ; elles étoient le neuf Juin au nombre de ſoixante-ſix, & claſſées dans l'ordre qui ſuit :

Quatre de 600 livres, une de 400, une de 350, ſept de 300, trois de 250, vingt-ſix de 200, dix-huit de 150, ſix de 120.

Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit en parlant de Bicêtre, ſur ce mélange de pauvres mieux traités, & de pauvres dénués de tout; de l'immoralité d'un régime de maiſon de charité, où l'égalité ne règne pas; nous ajouterons ſeulement que celle qui eſt en état de payer quatre cent cinquante livres comptant, & une penſion de deux cents livres, ne doit point être à la Salpêtrière ; elle y tient la place d'un pauvre, & par conſéquent il y a un individu de plus qui ſouffre.

Si pour avoir de la viande un peu plus cuite, des alimens mieux aſſaiſonnés, il faut jouir d'une ſorte d'ai-

ſance, on demande ce que devient alors cette charité, toujours également active, qui doit préſider aux diſtributions de ſecours. Les yeux du pauvre qui ne peut rien offrir, ſont encore bien plus offenſés par une inégalité de traitement qui tient à de modiques ſommes données aux Officières de la Maiſon; on obtient en retour des préférences, des choix dans les alimens, & ces ſecours, ſi foibles qu'ils ſoient, ne peuvent avoir lieu qu'en prenant ſur la maſſe totale, & dans ce cas le pauvre perd & l'Officière gagne. On ne ſauroit trop le répéter, il n'exiſte dans ces hoſpices aucune bienfaiſance gratuite, on vend tout au malheureux, juſqu'aux ſoins qu'on lui doit à tant de titres, & on rend ſon malheur plus cuiſant & plus inſupportable.

Parmi cette foule d'emplois qui, à la Salpêtrière, occupent tant de gens de ſervice, il en eſt un digne de remarque. Dans un petit dortoir, très-mal-propre, ſe trouvent ſeize filles, dont l'unique fonction eſt de quêter dans les différentes paroiſſes de Paris; elles ſont obligées, par leur traité, de rapporter à la maiſon vingt ſols par mois; l'excédent de ce genre de travail leur eſt *alloué*; ainſi l'aumône eſt en régie, & la mendicité en emploi. Cet uſage eſt conſervé, dit-on, pour ſoutenir le privilége qu'avoit la Salpêtrière d'envoyer quêter dans les paroiſſes. Quel privilége à ſoutenir, & pour un Hôpital d'un auſſi énorme revenu!

Si la loi qui exige d'être ſexagénaire pour être admis à la Salpêtrière au nombre des bons pauvres, eſt ſouvent éludée par la faveur & les circonſtances, elle eſt plus

impérieuſement ſuivie dans l'admiſſion des gens mariés. Cet établiſſement particulier à la Salpétrière, eſt connu ſous le nom de *Ménages*. Pour être admis dans cette claſſe, il faut que le mari & la femme ſoient âgés de ſoixante ans, qu'ils ſoient nés dans la ville ou banlieue de Paris, ou bien qu'ils y ſoient domiciliés depuis deux ans : leur extrait baptiſtaire, leur contrat de mariage & un certificat de pauvreté du Curé de leur paroiſſe, ſont les titres qu'ils apportent au bureau, qui leur délivre un billet d'admiſſion quand il y a une place vacante. Si la femme meurt la première, & que le mari veuille reſter à l'Hôpital, on le fait paſſer à Bicêtre ; ſi au contraire la femme devient veuve, elle reſte à la Salpétrière & entre dans un dortoir.

Cet établiſſement, qui remonte à 1663, a été doté par le Cardinal Mazarin, qui donna en 1665 à l'Hôpital général cent ſoixante mille livres, pour conſtruire à la Salpétrière un bâtiment propre à loger des gens mariés. Cette fondation ne leur accorde d'autre avantage que d'être placés dans des cellules, au nombre de cent huit ménages. Leur traitement en nourriture eſt le même que celle des autres pauvres. Quand on compare ces ménages avec ceux des *Petites-Maiſons* dont nous rendrons compte, on voit que tout eſt au déſavantage de la Salpétrière ; les logemens y ſont ſales, peu aërés ; la vieilleſſe y eſt chagrine, mal-propre, la nourriture mal-ſaine, & nulle attention ne prévient les plaintes du pauvre : la ſérénité, le contentement ſemblent être le partage de la vieilleſſe aux Petites-Maiſons, & les pré-

cautions dont on l'a environnée la rendent moins difforme & plus heureuſe.

La Salpêtrière renferme auſſi des folles ; le nombre en étoit de cinq cent cinquante lors de notre première viſite ; elles y ſont bien plus mal que les fous ne ſont à Bicêtre ; l'air des vieilles loges eſt infect, elles ſont petites, les cours étroites ; tout y eſt dans un état d'abandon auſſi affligeant qu'inconcevable ; tous les genres de folie ſont confondus : les folles enchaînées (& il y en a un grand nombre) ſont réunies avec les folles tranquilles ; celles qui ſont dans les accès de rage, ſont ſous les yeux de celles qui ſont dans le calme : le ſpectacle de contorſion, de fureur, les cris, les hurlemens perpétuels ôtent tous moyens de repos à celles qui en auroient beſoin, & rend les accès de cette horrible maladie plus fréquens, plus vifs, plus cruels & plus incurables. Là, enfin, n'exiſte nulle douceur, nulle conſolation, nuls remèdes. On bâtit de nouvelles loges, un peu plus grandes, plus aërées, moins ſuſceptibles d'infection, mais toujours dans le même ſyſtême que les autres, & par conſéquent n'épurant aucuns de leurs vices eſſentiels.

Vingt-deux folles, un peu tranquilles, couchent dans onze lits ; quarante-quatre imbécilles ſont également couchées deux à deux ; les ſalles ſont ſans propreté & ſans courant d'air ; toutes les folles reçoivent la même nourriture que les autres pauvres de la Maiſon, & ſeulement un quart de pain de plus ; ces quantités ſont inſuffiſantes pour des individus qui, dans une agitation continuelle, diſſipent plus que s'ils travailloient : à tous ces maux qui

proviennent des localités, de l'abſence de toute eſpèce de traitement, du trop grand nombre d'individus raſſemblés ſur un trop petit eſpace ; il faut ajouter les contradictions habituelles qu'éprouvent les folles entièrement livrées à l'agacerie des curieux qui les viſitent, & aux mauvais traitemens des employées qui les doivent ſoigner, & qui déja aigries elles-mêmes par un genre de ſervice dur & repouſſant, ne les conſidèrent que comme des animaux à qui elles apportent la nourriture & l'eau, & qu'elles ſéparent quand ils ſe battent. De tous les malheurs qui affligent l'humanité, l'état de folie eſt cependant un de ceux qui appele à plus de titre la pitié & le reſpect ; c'eſt à cet état que les ſoins devroient être plus abondamment prodigués : quand la guériſon eſt ſans eſpoir, que de moyens il reſte encore de douceur, de bons traitemens, qui peuvent procurer à ces malheureux au moins une exiſtence ſupportable. Nous avons à cet égard de grandes leçons à recevoir de l'humanité éclairée des Anglois ; leurs Hôpitaux des fous réuniſſent tous les avantages, toutes les commodités, tous les moyens de guériſon poſſibles à deſirer & à prévoir : mais parmi tous les autres, on diſtingue celui de Yorck, dirigé par le Docteur Hunter, où le plus grand nombre de malades ſont guéris, & où les bons traitemens, les moyens de confiance, les careſſes ſont ſi heureuſement employés, que jamais les plus enragés ne ſont attachés, ou que plutôt les accès de fureur & de rage y cèdent promptement & ſans retour au régime de conſolation & de douceur, conſtamment employé dans

la Maiſon : le Docteur Hunter, dont la vie & la fortune ont été conſacrées ſans relâche à ces bienfaiſantes fonctions, eſt de ces eſtimables phylantropes à qui ſont dues la vénération & la reconnoiſſance de toutes les Nations.

La Salpêtrière a pour les femmes une maiſon de force : c'eſt dans cette affreuſe demeure que ſous l'ancien régime, la police de Paris entaſſoit dans une centaine de lits, ſans pitié, comme ſans ſecours, cinq à ſix cents filles publiques. On y réuniſſoit auſſi celles qui, par des Arrêts ou des ordres particuliers étoient condamnées au renfermement. Depuis la révolution le nombre en eſt prodigieuſement diminué, quatre-vingt-trois petits cabinets ſemblables aux cabanons de Bicêtre, mais plus mal ſains, ſont occupés la nuit par une partie de ces priſonnières.

Dans d'autres dortoirs ſans air, & au milieu de la fange, ſont encore aujourd'hui deux cent vingt-huit femmes ; quatre vingt-quatorze ſont condamnées pour la vie, elles couchent trois dans un même lit; cent trente-quatre autres condamnées à une récluſion plus ou moins longue, la plupart flétries, attendent dans les angoiſes, la fin de leur châtiment; elles couchent deux & ſont confondues, quelles que ſoient les cauſes de leur détention.

Indépendamment des réflexions poignantes dont ce ſéjour d'horreur pénètre, une entr'autre pourſuit conſtamment. De quelle utilité peut-il donc être d'ajouter à la privation de la liberté, tout ce qui peut la rendre encore plus inſoutenable ? pourquoi par tous ces traitemens augmenter encore le malheur des femmes déja ſi mal-

heureuſes ? Ah ! que l'humanité eſt encore peu réfléchie, qu'elle eſt même encore inconnue dans les priſons françoiſes ! Il y ſemble qu'on n'en doive ni aux criminels, ni même aux détenus coupables ; comme ſi le malheur avoit beſoin pour être plaint, pour être conſolé, d'autre titre que le malheur lui-même. C'eſt particulièrement pour les priſonniers condamnés pour la vie que toutes les douceurs compatibles avec leur détention devroient être réunies, c'eſt à eux qu'elles ſont dues : ces malheureux n'ont plus d'eſpoir. Parmi les priſonnières de la Salpêtrière beaucoup réclament la faveur du Décret de l'Aſſemblée, favorable aux détenues. La prudence en a ſuſpendu l'effet dans cette maiſon, & l'économe aſſure qu'il pourroit y être exécuté ſans inconvénient. Beaucoup de ces femmes ſans doute jadis coupables, aujourd'hui demandées ou par leurs maris ou par leur parens, ont expié leurs fautes par une longue & pénible détention, & donnent l'eſpoir d'un ſincère repentir. Nous nous croyons permis de ſolliciter la liberté de celles que l'examen de leur faute & de leur conduite dans la maiſon, montreroit pouvoir en jouir ſans danger pour la ſociété.

La correction, qui eſt le lieu de grande punition pour la maiſon, contenoit, quand nous l'avons viſitée, quarante-ſept filles la plupart très-jeunes & plus inconſidérées que coupables : quelques-unes ſont des élèves de l'Hôpital, & renfermées par les ordres ſeuls de la ſupérieure. Des réponſes hautaines faites à une officière ; des plaintes indiſcrètes ; faut-il le dire ? du vin bu avec des hommes dans un cabaret entretenu dans la maiſon, & l'une des branches

de

de ſon revenu, avoient provoqué ces châtiments qui duroient depuis ſix mois & un an. Aucun repos, aucune douceur, aucun exercice pendant tout le tems de leur détention, & toujours cette confuſion d'âge, toujours ce mélange choquant de jeunes filles légères avec des femmes invétérées dans le vice, qui ne peuvent leur apprendre que l'art de la corruption la plus effrénée. Il eſt tems de reconnoître & d'enſeigner par-tout qu'une punition qui n'améliore pas eſt abſurde, & que celle qui peut corrompre eſt criminelle.

Preſque toutes les femmes de la Force, ſur-tout les jeunes, travaillent au profit de la maiſon : on leur accorde, dit-on, quelques douceurs au-delà du traitement ordinaire des pauvres, mais elles ne leur parviennent que par la volonté des Sœurs. On abandonne aux femmes qui ne ſavent que filer & tricoter, le produit de leur travail; mais il faut faire vendre leur ouvrage, & le peu qu'elles en retirent eſt ſi modique, que, malgré leur ſolitude & leurs beſoins, les meilleures ouvrières ne gagnent pas au-delà de dix ſols par ſemaine.

Les priſonnières qui payent une penſion ſont nourries en conſéquence : celle qui ſe trouve attaquée de maux vénériens, eſt envoyée à Bicêtre pour y être traitée ; celle qui eſt groſſe, eſt placée dans un lieu particulier deſtiné à cet uſage ; enfin celle qui eſt malade, eſt ſoignée dans l'infirmerie de la Force.

Des cachots moins affreux que ceux de Bicêtre, mais bien horribles encore & bien ſombres, étoient deſtinés aux priſonnières qui donnoient des mécontentemens graves;

ils ne seront plus mis en usage. On ne peut imaginer comment des femmes ont pu destiner à d'autres femmes des lieux de punition dont l'aspect seul fait frissonner, & où un être foible, malheureux, & fréquemment susceptible d'une frayeur excessive, trouvoit toujours un supplice affreux, & souvent encore la source de beaucoup de maux pour le reste de sa vie.

Dans plusieurs dortoirs on trouve de petites infirmeries assez propres, mais uniquement destinées aux officières, aux filles de service & à quelques privilégiées; le pauvre est conduit à l'infirmerie générale; beaucoup de vieilles femmes languissent dans leur dortoir, & meurent souvent sans qu'on ait eu le tems de les secourir.

L'infirmerie générale, la seule qui existe encore en activité dans toutes les maisons de l'Hôpital-général, ne manque pas absolument d'air & de propreté, mais les salles contiennent trop de lits; les lits sont trop chargés de bois, & sont ainsi plus susceptibles de recevoir & de conserver des miasmes putrides. Les maladies sont confondues à-peu-près sans distinction dans ces salles, les âges sont encore moins séparés. Le nombre des malades est, au terme moyen, d'environ trois cents.

Depuis que l'infirmerie est établie à la Salpêtrière, la mortalité n'est dans la maison que d'un peu moins d'un dixième, le nombre de morts, dans les grandes & petites infirmeries, dans les dortoirs, étant, année commune, de six cent vingt. Avant qu'elle fût établie elle étoit de plus d'un sixième; cinq cents malades mouroient à l'Hôtel-Dieu, & quatre cent cinquante dans les dortoirs où la

probabilité de la mort étoit encore moins forte pour les plus malades, sans aucun traitement, que par la chance du transport & du traitement de l'Hôtel-Dieu. L'expérience a ainsi achevé de démontrer la grande utilité de l'établissement des infirmeries, qui peut cependant dans ses détails être beaucoup perfectionné. Le sentiment des Médecins & Chirurgiens est que le mauvais air, la faim, la mauvaise qualité des alimens, & les effets trop certains de la communication intime des jeunes personnes entr'elles, engendrent l'épuisement, le marasme, le scorbut, la galle lépreuse, les fièvres putrides, maladies les plus communes dans la maison.

On a établi un traitement pour la galle ; mais les jeunes filles, comme nous l'avons dit, sans cesse ensemble, la donnent & reprennent continuellement ; elles n'en guérissent jamais, & pendant le cours de leur vie, ces créatures infortunées conservent des maladies de peau, qui, combinées avec toutes les autres infirmités qui leur surviennent, en font nécessairement les êtres les plus viciés de la nature.

Qu'on ne croie pas que nous exagérions : il n'est pas une jeune fille, il n'est pas de femmes, de quelque âge quelles soient, à la Salpêtrière, qui n'ait la galle ou ne soit prête à la recevoir.

L'insouciance habituelle est poussée au point qu'il n'y a pas de lieu particulier pour guérir les personnes âgées qui gagnent cette maladie, & que trois ou quatre baignoires, absolument insuffisantes pour ce genre de service, sont encore mises à l'écart & hors d'usage de-

puis long-tems. Cependant cent dix-huit lits, où l'on entasse des galeuses de toute espèce, sans air, sans propreté, sans soins, figurent sur les états que l'on fournit à l'administration, & un dortoir particulier passe pour une infirmerie où l'on traite les maladies de peau.

La salle la plus horrible que l'on puisse présenter aux yeux de celui qui conserve quelque respect pour l'humanité, est celle où près de deux cents filles jeunes & vieilles attaquées de la galle, des écrouelles & de la teigne, couchent pêle-mêle, quatre & cinq dans un lit, se communiquant, se compliquant tous les maux que la fréquentation peut donner. Combien de fois, en parcourant tous ces lieux de misère, ne se dit-on pas avec horreur, qu'il seroit presque moins cruel de laisser périr l'espèce humaine, que de la conserver avec aussi peu de ménagemens.

Un médecin dont les forces ne peuvent suffire à tant de malades, une apothicairerie fastueusement montée, parce ce qu'on en tire des objets de consommation utiles, des chirurgiens très-mal payés, indécemment logés, parce qu'ils ne peuvent offrir que du talent; tel est ce qui complette le service de santé de la Salpêtrière.

La comptabilité y est, comme dans toutes les autres maisons de l'Hôpital, faite par l'économe; la recette, composée de toutes les ventes dont il seroit juste de détruire l'usage, se monte à quatre-vingt-sept mille six cents liv., & la dépense faite par l'économe à cent dix mille liv.

Le nombre des employés de toutes classes dans cette

maiſon eſt de douze cent trente-quatre, dont trois cent quatre-vingt-cinq hommes & huit cent quarante-neuf femmes, ce qui, pour ſix mille ſept cents, donne la proportion d'un employé pour un peu plus de cinq pauvres.

En terminant cette longue énumération d'abus dont nous avons ſupprimé beaucoup de détails, qu'il nous ſoit permis de rapprocher le tableau de Bicêtre & de la Salpêtrière, tel que leur comparaiſon nous le fait voir.

Dans la première de ces maiſons, le deſpotiſme des ſubalternes eſt plus calme, plus voilé: ce ſont des hommes qui commandent. Dans la ſeconde, il eſt plus actif, plus tracaſſier, plus dur même; des femmes ont l'empire.

La fainéantiſe, le vice & la ſcélérateſſe ſont refugiés à Bicêtre; l'aigreur, l'envie & la corruption ſont ſans ceſſe en action à la Salpêtrière.

L'oiſiveté énerve les hommes à Bicêtre; le travail forcé tue les enfans de la Salpêtrière.

La malpropreté eſt par-tout la même, mais elle eſt d'une bien plus dangereuſe conſéquence pour la ſanté des femmes; enfin l'aſpect de Bicêtre eſt plus horrible, celui de la Salpêtrière plus dégoûtant.

Dans ces deux maiſons, le nombre des employés n'eſt dans aucune proportion avec la néceſſité du ſervice; ils appauvriſſent, ſi l'on peut parler ainſi, les pauvres mêmes, & l'adminiſtration qui ne voit en eux que des protégés, les conſerve, & par bienfaiſance, & par habitude.

Nous finirons comme nous avons commencé: une maiſon de charité qui doit entretenir journellement ſept mille individus de tout âge & de toute eſpèce, ne peut

être bien administrée ; une prévoyance plus grande, une humanité mieux entendue, une activité plus surveillante, adouciroient à Bicêtre & à la Salpêtrière le sort des pauvres, rendroient l'ordre des choses beaucoup moins mauvais, mais ne pourroient jamais le rendre bon.

MONT-DE-PIÉTÉ.

Le Mont-de-Piété, compris dans les Maisons qui forment le grand établissement de l'Hôpital-général, n'y a été réuni, en 1779, lors de sa création, que pour augmenter les revenus des pauvres, & donner ainsi une intention sainte à cet établissement qui, pour quelques malheurs qu'il sert & qu'il prévient, est la source & le moyen d'un beaucoup plus grand nombre qui n'existeroient pas sans lui.

Six des Administrateurs de l'Hôpital-général régissoient, sous l'inspection supérieure du Parlement, ce vaste établissement.

L'argent prêté à deux deniers pour livre par mois compose le revenu de cette Maison. Celui qu'elle emprunte pour satisfaire à ces prêts, consomme la moitié de ce produit. Dans les cinq pour cent de bénéfice restant, les frais d'administration sont payés : le reste rentre dans les coffres de l'Hôpital-général ; mais comme il a dû supporter les frais de l'établissement, il résulte que depuis la création, à trois cent mille livres près, il n'a encore bénéficié de rien. Il faudroit être entré dans tous les détails des besoins de cette Maison & de ses dépenses,

pour pouvoir prononcer si l'Administration a été aussi économique que doit être celle qui régit le bien des pauvres. Nous nous sommes bornés à reconnoître que les frais d'établissement ont monté jusqu'à présent à dix-sept cent mille livres, & exigent encore environ cent mille liv., si toutefois on ne construit pas un pavillon considérable compris dans le plan qui n'est pas encore commencé, & qui occasionneroit une grande augmentation de dépenses.

On ne peut trop admirer dans cette Maison, l'ordre de la comptabilité qui, composée de plusieurs natures de recettes & de dépenses, & de la multitude la plus compliquée de détails différens, est simple, bien ordonnée, claire, & donne vraiment l'idée de la perfection.

Le revenu du Mont-de-Piété dépendant absolument des nantissemens qu'il reçoit, ne peut être évalué avec précision. Si l'intérêt du prêt pouvoit être diminué, cette Maison présenteroit plus d'utilité & moins de dangers. Il seroit bien heureux que des Caisses Nationales ou Municipales pussent remplacer cet établissement, moins nuisible, moins dangereux, sans doute, que les repaires d'usuriers qui, sans loix, affranchis de toute inspection, ruineroient plus certainement & plus promptement les malheureux obligés d'y recourir. Mais une administration paternelle & surveillante, assez divisée pour n'avoir pas toujours l'inquiétude d'être trompée, & pour bien connoître les besoins, sauveroit bien des fortunes, préviendroit bien des dérangemens, bien des vols; enfin, seroit aussi moralement qu'économiquement utile, & la Constitution

actuelle nous doit faire espérer d'en voir l'établissement dans les grandes villes & dans les Départemens. Ecarter des Citoyens le plus grand nombre d'écueils, leur présenter la possibilité du plus grand nombre d'avantages; voilà le devoir & le bonheur d'une bonne Administration résultante d'une Constitution libre & sage.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

En considérant l'ensemble de l'Hôpital-général, la réunion des secours de toute espèce qu'il donne, la masse de revenus dont il jouit, on ne peut se refuser à rendre hommage aux vues grandes & bienfaisantes qui ont rassemblé dans ce centre commun tant de moyens d'assister la misère & de consoler le malheur. Aucun autre lieu du monde ne donne l'exemple d'un établissement charitable d'une aussi grande étendue, & qui, dans l'intention de sa fondation, doive pourvoir aussi complétement aux besoins de ceux qu'il assiste. En effet, l'Hôpital-général doit, par la lettre même des fondations particulières, des dons royaux, des loix qui réglent son institution, ses devoirs & ses ressources, élever les enfans pauvres ou abandonnés dès leur naissance, pourvoir à leur nourriture, veiller à leur santé à leur éducation, les former au travail, les mettre en état d'exercer un métier, les surveiller dans leur apprentissage, les suivre dans les premiers temps de leur jeu-

neſſe, marier les filles ou les placer, recueillir & ſoigner toutes les infirmités, accueillir la vieilleſſe pauvre, la conſoler, répandre enfin des ſecours & des adouciſſemens ſur toutes les infortunes. Jamais dans aucun des titres qui ont fondé ou réuni à l'Hôpital-général les différentes Maiſons dont il eſt compoſé, il n'eſt parlé de penſion, de ventes d'aucune eſpèce, de ſecours mis à prix d'argent; ils doivent être tous gratuitement donnés aux pauvres, & l'économie de l'Adminiſtration y eſt toujours expreſſément ordonnée. Ainſi, cet immenſe établiſſement a été formé dans les vues les plus poſitivement exprimées de bienfaiſance, de prévoyance & de charité; mais il portoit dans ſon étendue, dans la nature & les formes de ſon Adminiſtration, le germe de tous les abus qui s'y ſont introduits, & qui ne pouvoient point n'en pas détériorer bientôt les intentions.

L'Adminiſtration ſupérieure étoit, comme nous l'avons dit, compoſée de l'Archevêque de Paris, des Premiers Préſidens des Cours Souveraines, du Procureur-général du Parlement de Paris, du Lieutenant de Police, du Prévôt des Marchands, de toutes perſonnes enfin qui ne pouvant, par l'étendue de leurs occupations perſonnelles, ſe livrer à des examens partiels, ne connoiſſoient que des réſultats de comptes, n'étoient appelés à prononcer que ſur les affaires majeures; & leurs déciſions, toujours préparées, & maîtriſées en quelque ſorte par les détails dont ils n'etoient pas inſtruits, ſe trouvoient dictées toujours auſſi d'avance par ceux-mêmes qui les provoquoient. Les Adminiſtrateurs-gérans eux-mêmes, chargés ſouvent,

comme nous l'avons dit, de fonctions publiques, occupés de leurs affaires particulières, ne pouvoient donner une attention de tous les momens à une Administration auſſi immenſe, auſſi compliquée, qui demande & des ſoins au dehors, & une continuelle ſurveillance intérieure. La partie des ſubſiſtances, des approviſionnemens, régie par les Adminiſtrateurs, en occupe elle ſeule pluſieurs qui s'y conſacrent preſqu'entièrement. Sans doute on peut dire, & il nous a ſemblé à nous-mêmes que ce mode d'Adminiſtration, le plus embaraſſé de détails, le plus compliqué, le plus néceſſaire à ſurveiller ſans ceſſe, & par conſéquent le plus ſuſceptible de gaſpillage & d'abus de toute eſpèce, n'étoit pas même le plus économique, qu'il ne convenoit pas ſur-tout à l'approviſionnement d'un auſſi grand nombre de maiſons conſidérables ; mais il exiſte, & ces détails, encore une fois immenſes, exigent une correſpondance, des ſoins, une prévoyance continuelle, & ſervent à prouver que l'Adminiſtration active de toutes les parties de l'Hôpital-général eſt au-deſſus des moyens d'hommes qui, s'y livrant gratuitement, doivent conſerver quelques momens à leurs intérêts particuliers & à leurs autres devoirs. De là il eſt arrivé qu'ils ont dû donner leur confiance entière aux Econômes & Supérieures des différentes Maiſons ; que plus ils ont apporté, dans leurs fonctions, d'amour du bien, de bienfaiſance & de charité, plus ils ont dû être facilement ſéduits par ceux qui leur en faiſoient entendre le langage. De là on voit comment, ſéduits par l'opinion du mérite des perſonnes dans leſquelles ils avoient placé leur con-

fiance, les représentations, les plaintes, la vérité pouvoient difficilement leur parvenir; comment la proposition d'une dépense, d'un changement, d'un Réglement nouveau qui leur étoit présenté avec l'apparence d'une amélioration dans le sort d'une classe de pauvres ou de quelques individus, ne trouvant pas de contradicteurs, devoit être promptement consentie par eux, & comment ainsi, avec les intentions les plus pures, ils autorisoient souvent un abus en croyant ordonner une institution secourable. Nous sommes loin de vouloir faire entendre que les personnes dirigeant aujourd'hui ces grandes maisons, nous aient paru remplir imparfaitement leurs fonctions; plusieurs même nous ont semblé très-occupées du soin des pauvres, très-pénétrées de leurs devoirs; nous avons seulement voulu faire connoître combien, par la nature des choses, les Administrateurs les mieux intentionnés trouvent d'obstacles à faire de bons choix.

Cette confiance, nécessairement aveugle, des Administrateurs dans ceux qui sont en première ligne au-dessous d'eux, a dû encore entourer ceux-ci de séduction, d'hypocrisie, & produire ainsi un mauvais choix de seconds employés; car les ames honnêtes sont généralement fières, & se prêtent peu aux moyens si familiers à l'intrigue, qui se retrouvent par-tout où il y a à obtenir, & d'autant plus dangereusement pour celui qui distribue les faveurs, que toujours ils prennent ses couleurs.

De là l'énorme disproportion d'employés avec les pauvres à assister, elle est de plus d'un sur cinq; de là le traitement plus considérable de ces employés, l'abon-

dance de leurs commodités, d'une sorte de luxe qui contraste douloureusement avec l'insuffisance du secours des pauvres, de là le choix, souvent mauvais, des Gouvernantes qui, prises dans les élèves de la Maison, & n'en connoissant que les usages, en enseignent & en perpétuent nécessairement l'ignorance & les abus ; de là cette charité peu réfléchie qui, entassant dans les maisons un beaucoup plus grand nombre de pauvres qu'elles n'en peuvent contenir, nuit à la santé, au bien-être de tous, & augmente à un point considérable la chance des mortalités : de là enfin cette indifférence pour les malheureux, vice véritablement capital de cette grande Administration, & par lequel aucune classe n'étant encouragée au travail, les pauvres âgés y végétent malheureux, & les enfans y prennent le germe de tous les vices qui prédestinent en quelque sorte le reste de leur vie au malheur, à la misère & au crime.

Les mêmes causes influent aussi impérieusement sur la nature des dépenses.

Le revenu de l'Hôpital-général s'élève à environ 3,600,000 livres, sans compter celui des Enfans-Trouvés, qui se monte annuellement à près d'un million, & dont l'administration est distincte : il doit faire face à la dépense des maisons de la Salpêtrière, de Bicêtre, de la Pitié, du Saint-Esprit, de Scipion ; il ne fournit que les comestibles aux trois maisons des Enfans-Trouvés, & il n'en fait que l'avance à Sainte-Pélagie.

Les comestibles de ces maisons sont estimés environ 110,000 livres ; le reste n'a donc pour objet que les dix

mille neuf cent soixante-neuf individus secourus dans les quatre maisons où ils sont admis. Nous prenons pour nombre absolu, le nombre actuel, quoique les circonstances le rendent plus considérable qu'il ne l'est ordinairement, & nous distrayons de la totalité des individus trouvés dans la maison, les employés supérieurs des deux sexes, qui ne peuvent être compris dans la classe des pauvres, où nous laissons les employés subalternes : & nous trouvons ainsi, que la partie de la dépense, affectée particulièrement aux pauvres, c'est-à-dire, la nourriture & l'habillement, ne s'élève qu'à un million cinquante-cinq mille livres, sur trois millions six cent mille livres ; les frais d'administration, engagemens, rentes à payer (& il y en a pour environ 100,000 liv.), & particulièrement les réparations & les bâtimens, consomment tout le reste (1).

---

(1) *Dépenses des Maisons dépendantes de l'Hôpital-général.*

A	73 l.	15 s.	3 d.	Nourriture de 5,913 individus à la Salpêtrière	436,157 l.	13 s. 3 d.	832,204 l. 7 s. 11 d.
	79	11	»	Nourriture de 3,540 individus à Bicêtre.	281,607	» »	
	70	17	2	Nourriture de 1,396 individus à la Pitié.	98,918	4 8	
	129	6	11	Nourriture de 120 individus au S. Esprit.	15,521	10 »	
A	75 l.	17 s.	4 d.	L'un portant l'autre, 10,966 individus coûtent pour leur nourriture	833,204 l.	7 s. 11 d.	
	20	7	4	Leur habillement coûte	223,300	» »	
				Le total de leur dépense réelle est donc de	1,055,504 l.	7 s. 11 d.	

Cette disproportion est effrayante : cette dépense énorme pour des objets étrangers au véritable objet des revenus, au soulagement direct des pauvres, est encore un vice inhérent en quelque sorte à un établissement aussi considérable. Peut-être eût-on pu mettre dans les bâtimens moins de magnificence, n'en pas faire construire en aussi grand nombre, y employer plus d'économie : comme nous ne sommes entrés dans aucun de ces détails, nous ne pouvons avoir à cet égard un avis bien arrêté. Mais toujours est-il vrai qu'il falloit des infirmeries, des salles, des cuisines ; qu'un hôpital qui a près de 4,000,000 livres de revenus, n'apporte nécessairement pas dans l'emploi des fonds la même économie qu'une maison dont les revenus & l'administration sont bornés ; que les mêmes Administrateurs, remplis de vues sages & de bonnes intentions, mettent cependant dans la dépense qu'ils ordonnent supérieurement une sorte de foiblesse & de complaisance, quand les comptes ne sont rendus qu'à un bureau qui n'a pas le loisir d'en vérifier les élémens, que s'ils devoient être rendus publics & soumis à l'approbation & à la censure de tous leurs Concitoyens, & qu'enfin la grandeur vraiment monstreuse de cet établissement, se trouve presque toujours la première cause, la cause presque nécessaire des abus.

N'étant pas chargés par l'Assemblée de présenter des vues d'amélioration sur les maisons de Charité de Paris, nous nous bornerons seulement à dire que si le système des secours à domicile prévaloit, système qui présente entr'autres avantages précieux, celui de répandre les bien-

faits sur toute la famille du secouru, de le laisser entouré de tout ce qui lui est cher, & de resserrer ainsi, par l'assistance publique, les liens & les affections naturelles, l'économie qui en résulteroit seroit très-considérable, puisqu'une somme beaucoup moins considérable que la moitié de celle que coûte aujourd'hui le pauvre de l'Hôpital, soutiendroit suffisamment l'individu secouru chez lui, & que sur près d'onze mille pauvres, ce mode de secours pourroit avoir lieu pour plus de huit milles, c'est-à-dire, pour les enfans & les personnes des deux sexes qui ne sont pas prisonniers, insensés ou sans familles : le reste des individus qui ne pourroient être assistés que dans des Hôpitaux, divisés dans plusieurs maisons, recevroient des secours plus entiers, une assistance plus personnelle, plus consolatrice. L'Administration, moins étendue, seroit plus susceptible de perfection, & les Administrateurs bienfaisans & vertueux qui en seroient chargés, seroient plus complétement récompensés de leurs peines, par le spectacle du bonheur des pauvres confiés à leurs soins, & qui seroit leur ouvrage.

Avant de terminer ce long Rapport, nous croyons devoir fixer l'attention de l'Assemblée sur la diminution qu'éprouve l'Hôpital-général dans ses revenus.

La suppression des indemnités qui lui avoient été accordées par le Gouvernement, en remplacement de la franchise des droits d'entrée, lui enlève 308,000 liv. ; la diminution de la recette des droits d'entrée perçus en sa faveur est, pour les six premiers mois de cette

année, de 400,000 livres. Sans doute cette perte qui ne sera pas la même à l'avenir, ne peut pas être évaluée constamment à 800,000 livres; mais toujours sera-t-elle diminuée, &, pour cette année, elle l'est de cette somme.

Les droits sur les Spectacles sont réduits, pendant ces mêmes premiers six mois, de 30,000 liv.

La destruction si légitime des priviléges pour l'impôt, coûtera à l'Hôpital, en vingtièmes & en taille pour ses biens de campagne qui en étoient exempts, plus de 40,000 livres.

On peut donc estimer à 1,200,000 liv. environ la perte qu'éprouvera cette année l'Hôpital-général dans ses revenus, & à 800,000 liv. au moins sa perte des années suivantes.

Une Administration plus éclairée & plus vigilante, un ordre de choses meilleures dans ce grand établissement, pourront probablement rendre à l'avenir ces revenus suffisans pour le nombre de pauvres qu'ils doivent assister, & ils pourront encore en recevoir un meilleur & un plus heureux traitement, condition nécessaire; mais il faut arriver à ce terme, & la position actuelle de cette branche de revenu des pauvres sollicitera l'attention de l'Assemblée.

La déclaration solemnelle qu'elle a faite de mettre au rang de ses premiers devoirs les secours & la protection à donner à la classe malheureuse, doit ôter toute inquiétude à ceux auprès de qui les ennemis de la chose publique voudroient employer encore ce moyen d'alarme & de mécontentement.